

L'INFO DU

Lac

Volume 21, No 2

4 avril 2012

Publié par la Municipalité
de Lac-Etchemin et
distribué gratuitement
dans tous les foyers situés
sur le territoire municipal.

Coordonnatrice :
Jacqueline Ouellet

Collaborateurs
Harold Gagnon
Jude Emond
Dany Fournier
Jacques Gagnon
Jacqueline Ouellet
José Poulin

Laurent Rheault
Simon Roy
Linda St-Hilaire
et les nombreux

organismes communautaires

Conception et montage :
Jacqueline Ouellet
Carsona inc.

Correcteurs :
Jacqueline Ouellet
Laurent Rheault

Impression :
Carsona inc.

Photo : Alessandira Treviolo, AP

Médaillée de bronze en Coupe du monde de ski alpin

Are,
Suède



*Félicitations et continue !
Tu es une source
de grande fierté !*

Date de tombée
pour la parution du 9 mai 2012 :
16 avril 2012 à midi

SOMMAIRE

Le Mot du Maire et du directeur général	p. 2 et 3
Le conseil vous informe	p. 3 et 4
Avis publics	p. 4
Services municipaux	p. 4 à 16
Sécurité publique	p. 16 à 18
Organismes communautaires	p. 19 à 26
Le service des loisirs vous informe	p. 27 à 30
Agenda communautaire	p. 31



Mot du Maire et du directeur général

10^e anniversaire du regroupement municipal... un événement à souligner !



Nous ne pouvons passer sous silence le fait que la fin de l'année 2011 fait référence à un événement que nous considérons comme marquant dans l'histoire de Lac-Etchemin.

En effet, l'année 2011 se démarque par le 10^e anniversaire du regroupement de l'ex-Ville de Lac-Etchemin avec l'ex-Municipalité de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin; une fusion qui a été officialisée le 10 octobre 2001. Une fusion municipale où les conseils municipaux qui se sont succédés



jusqu'à ce jour, ont choisi, les uns après les autres, de mettre la qualité de l'environnement, la famille, la culture, l'embellissement de notre milieu, l'accueil de nouveaux arrivants, la conservation et la mise à niveau des infrastructures municipales existantes (routes, rues et rangs, système d'aqueduc et d'égout, bâtiments et matériel roulant) et la qualité des services municipaux au centre de ses préoccupations. Les décisions et les interventions municipales, tant au palier politique qu'au palier administratif, ont toujours été prises dans l'optique du « bien commun », ce qui est tout à l'avantage de la population lacetcheminoise.

La ligne de conduite, les préoccupations, les décisions et les interventions municipales s'arriment tous très bien à la vision stratégique de la municipalité qui a été intégrée au plan d'urbanisme adopté en 2006, à savoir :

« Lac-Etchemin, une municipalité de centralité belle et prospère qui concilie avec efficacité et rigueur les fonctions de pôle régional de services, de milieux agricole

et forestier dynamiques, de centre récréotouristique et de lieu de villégiature, et ce, dans le respect de la qualité de vie, de l'environnement, des paysages et du patrimoine bâti. Ses initiatives et ses interventions souscrivent au concept du développement durable et à des principes de saine gestion financière, et ce, pour le plus grand bénéfice de la population de Lac-Etchemin ».

Une vision qui, encore aujourd'hui, est toujours d'actualité et qui sert de guide aux élus municipaux pour les années à venir en matière de développement et de services aux citoyens.

Le regroupement municipal de 2001 aura permis, entre autres, d'améliorer et d'implanter nombre de procédures et de mettre toute la transparence nécessaire et désirée dans les affaires municipales, entre autres, par le bulletin municipal l'Info du Lac, très prisé pour la qualité et la quantité d'informations qu'on y retrouve et aussi par la diffusion de nombreux communiqués de presse. Aussi, bon nombre de politiques et de règlements ont également été adoptés par les conseils municipaux au cours des années suivant la fusion municipale. Notre site internet interactif, quotidiennement mis à jour et primé pour sa qualité, est visité annuellement par plus de 100 000 internautes et donne aux entreprises, aux organismes, aux commerces, aux artistes ainsi qu'à la municipalité, une vitrine de choix accessible au grand public et permet aux citoyennes et citoyens d'accéder à toute l'information essentielle sur le travail du Conseil municipal et les services municipaux dispensés.

Depuis le regroupement municipal, en novembre 2001, la Municipalité de Lac-Etchemin n'a cessé de connaître, année après année, un essor économique et démographique très enviable en comparaison avec les municipalités de même envergure. Depuis la fusion à ce jour, ce sont 173 nouvelles constructions résidentielles, 206 nouveaux logements et des investissements considérables dans les secteurs industriel et commercial qui nous permettent, encore une fois, d'anticiper

les prochaines années avec un vent d'optimisme. Aussi, 3 913 permis de construction, de rénovation et autres ont été émis pour une valeur totalisant 80 562 753 \$. On se doit de souligner les investissements majeurs effectués par des promoteurs du secteur privé qui se sont traduits par la réalisation de quatre (4) projets de développements domiciliaires sur le territoire municipal qui ont rapidement trouvé preneurs. En parallèle, la Municipalité de Lac-Etchemin a procédé à des investissements totalisant près de 10 000 000 \$ depuis les 10 dernières années au niveau de ses infrastructures municipales, entre autres, concernant la conduite sanitaire du ruisseau Mailhot, l'aréna municipal, le Centre des arts et de la culture, le garage municipal, le rang 12, l'usine de traitement de l'eau potable et les réseaux d'aqueduc et d'égout.

Suite au regroupement, la Municipalité de Lac-Etchemin s'est dotée d'un fonds de roulement qui n'a cessé d'être bonifié annuellement pour atteindre aujourd'hui la somme de 990 000 \$. Ce fonds est régulièrement utilisé pour financer, sur une durée maximale de dix ans, des immobilisations courantes (trottoirs, véhicules, toitures, équipements spécialisés, mobiliers, etc.).

Depuis le regroupement municipal de novembre 2001, c'est-à-dire au cours des dix (10) dernières années, votre Conseil municipal en collaboration avec les gestionnaires municipaux, vous ont livré d'excellents résultats financiers annuels qui ont ainsi permis à la Municipalité de Lac-Etchemin de disposer de réserves financières substantielles pour la mise en place de divers projets structurants pour la collectivité lacetcheminoise et ce, sans hypothéquer indûment sa capacité financière et conséquemment l'endettement de ses citoyennes et citoyens.

Depuis la fusion municipale, force est de constater que le nombre de citoyennes et de citoyens ainsi que la richesse foncière uniformisée de la municipalité augmentent constamment, ce qui nous permet de continuer à offrir des services municipaux de qualité et correspondant aux besoins des contribuables sans une hausse trop impor-

tante des taxes et des tarifs. Lac-Etchemin a la chance de gérer la croissance et non la décroissance, et ce, outre le fait que le contexte socioéconomique mondial des dernières années n'est aucunement à son meilleur!

Ce portrait encourageant d'un regroupement que l'on peut qualifier de réussi, doit son mérite en grande partie aux élus municipaux, aux employés cadres et syndiqués qui, se sentant supportés et encouragés par les popula-

tions des deux ex-municipalités ont cru et se sont investis dans cette fusion en ayant constamment à l'esprit le sens du « bien commun ». Au cours des 10 dernières années, les résultats bien que sommaires que nous venons de vous livrer ne font que confirmer le fait qu'un travail colossal de collaboration, effectué avec intérêt et une volonté de réussite aura fait son œuvre.

QU'EN PENSEZ-VOUS CITOYENNES ET CITOYENS?

Le Conseil... vous informe

Voici les principales décisions prises par votre Conseil municipal :

À la séance ordinaire du 7 février 2012

- D'autoriser le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier M. Laurent Rheault, à signer une convention d'option et de préférence d'achat d'un terrain propriété de M. Christian Chabot.
- De confirmer le dépôt et l'acceptation du "Plan de formation, perfectionnement et congrès - Année 2012", préparé et soumis par le directeur général/secrétaire-trésorier.
- D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit Garage B. Dupont Auto inc., le contrat pour la fourniture d'un véhicule 2012 pick-up 4 X 4 au montant de 26 364,11 \$ taxes incluses.
- D'adopter le règlement numéro 118-2012 relatif à l'utilisation de l'eau potable afin de préserver la qualité et la quantité de la ressource.
- De confirmer M. Stéphane Labonté au poste d'opérateur de machineries lourdes, le tout effectif dès le 3 février 2012.
- De confier à la firme "Kalitec", la fourniture et l'installation de +/- 1 000 balises de repérage 9-1-1 de numéros civiques pour les municipalités de Lac-Etchemin et Saint-Luc au montant de 58 522,27 \$ taxes incluses.
- De confier à la firme "BPR-Infrastructure inc." la fourniture de services professionnels (plans et devis, caractérisation environnementale phase 1 et préparation du mandat géotechnique) relativement au projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la route des Sommets pour un montant forfaitaire de 19 500 \$ plus les taxes.
- De confier à la firme "BPR-Infrastructure inc." la fourniture de services professionnels (plans et devis, préparation d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP, s'il y a lieu) relativement au projet de remplacement d'un ponceau situé sur le 12^e Rang pour un montant forfaitaire de 8 500 \$ plus les taxes.
- De confier à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents

produits chimiques (chlorure de calcium en flocon et/ou chlorure de calcium en solution liquide et/ou chlorure de magnésium en solution liquide) nécessaires aux activités de la municipalité.

- D'autoriser le directeur de la sécurité incendie, M. Sylvain Poulin, à participer à une formation technique en chauffage à combustible solide à Montréal les 20, 21 et 22 février 2012.
- De parapher l'entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne relativement à l'utilisation commune d'une borne-fontaine sèche sur le lot 4 341 239 située au 488, rang 8 Est, devant servir d'approvisionnement en eau pour les services de sécurité incendie.
- D'autoriser trois (3) membres du Comité d'embellissement de Lac-Etchemin à participer à la formation "Les Ateliers verts 2012" qui se tiendra à Victoriaville le 1^{er} mars 2012 de 8 h 30 à 15 h 30 au coût de 150 \$ par personne plus les taxes applicables.
- D'appuyer l'Éco-Parc des Etchemins et ses partenaires pour la tenue de la Fête de la pêche les 8, 9 et 10 juin 2012, en versant une aide financière maximale de 1 000 \$ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement.
- De mandater le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, ainsi que le comité de suivi de la Politique familiale pour entreprendre les démarches pour la mise à jour de la Politique familiale municipale et d'entreprendre l'élaboration de la démarche "Municipalité amie des aînés" auprès du ministère de la Famille et des Aînés.
- D'autoriser le conseiller Pierre Dallaire à siéger comme représentant du Conseil municipal au comité de suivi de la Politique familiale comme représentant des questions famille et sur le comité de travail pour la mise en place d'une Politique des aînés à Lac-Etchemin et en assumer la supervision des travaux.
- D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 1 000 \$ à l'organisme "Les Chevaliers de Colomb" de Lac-Etchemin dans le cadre de l'activité "Courses de motoneiges sur le lac" dont l'organisme sera responsable en matière de sécurité entourant cet événement à caractère récréatif et public.
- De procéder à l'achat de quatre (4) billets au coût de 55 \$ l'unité afin de participer au cocktail dînatoire au profit des "Amis du Mont-Orignal" qui se tiendra le 18 février 2012.

À la séance ordinaire du 6 mars 2012

- D'accepter la recommandation du consultant, René Laporte & associés en regard des conditions de renouvellement offertes pour le terme 2012-2013 en assurances de dommages, entre autres, de retenir les

conditions de renouvellement de BFL Canada au montant de 44 461 \$ taxes incluses.

- D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, "Camion Freightliner Québec inc.", le contrat pour la fourniture d'un camion 4 X 4, année 2013 au montant de 173 808,86 taxes incluses.
- D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, "Les Machineries TENCO (CDN) ltée", le contrat pour la fourniture d'accessoires de déneigement au montant de 44 012,45 taxes incluses.
- D'adopter le règlement numéro 119-2012 ayant comme objet l'acquisition d'un camion de déneigement 4 x 4, année 2013 incluant des accessoires de déneigement et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 215 000 \$ amorti sur une période de dix (10) ans.
- D'accepter une demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant le Garage G. Lagrange inc.
- De mandater Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells, société d'avocats, à poursuivre les procédures judiciaires appropriées concernant le dossier de M. Loïc McCaughy (numéro 350-17-00081-110).
- D'autoriser M. Simon Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer à une formation sur la partie 3 du Code de construction du Québec qui aura lieu les 21, 22 et 23 mars 2012 à Brossard.
- Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à M. Gérald Lamontagne concernant un rejet d'huile dans l'environnement situé sur la propriété du 306, rue Turcotte contrevenant à l'article 10.1.6 du règlement de zonage numéro 62-2006.
- D'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, M. Jude Émond, à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et "Le Tour de Beauce - Édition 2012" relativement aux engagements de chacun lors de l'étape "Lac-Etchemin-Lac-Etchemin du mardi 12 juin 2012".
- D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit Poulin Équipement, le contrat pour la fourniture d'une plate-forme de marque Sky Jack électrique au montant de 7 473,38 \$ taxes incluses.
- De verser une subvention de 200 \$ à l'organisation du Moulin La Lorraine pour la tenue d'activités dans le cadre de la semaine de relâche au Moulin La Lorraine (ateliers de sculpture sur neige et ateliers de création).
- D'accepter la proposition de contribution financière au partenariat proposé par le Centre local de développement des Etchemins dans le cadre des "Placements publicitaires hors région 2012 des entreprises touristiques de Lac-Etchemin".
- De souscrire à l'achat d'une publicité au montant de 30 \$ (format carte d'affaires) à l'intérieur du programme-souvenir de la compétition de gymnastique régionale les 21 et 22 avril 2012 à Saint-Georges.



Avis public

À TOUS LES CONTRIBUABLES CONCERNÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN COMTÉ DE BELLECHASSE

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 février 2012, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2012

"RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE".

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 118-2012 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Etchemin, ce 8^e jour de février 2012.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,
Laurent Rheault, OMA

*Services
municipaux*

*Dix années de service pour
M. Laurent Rheault*

Le 18 février 2012, M. Laurent Rheault cumulait dix (10) années de service à titre de directeur général/secrétaire-trésorier au sein de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Dans le cadre de la «Politique de reconnaissance à l'intention du personnel de la municipalité», le Conseil municipal est heureux de profiter de l'occasion pour souligner sa reconnaissance et son appréciation envers M. Rheault, dont la prestation de travail a toujours été empreinte de qualité et



ponctuée de loyaux services envers son employeur.

Nos félicitations les meilleures à M. Rheault tout en anticipant pouvoir compter, encore des années, sur sa belle implication et collaboration au travail.

Le maire

Harold Gagnon



La Municipalité de Lac-Etchemin renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec pour les années 2012 à 2014

La municipalité est heureuse d'annoncer qu'elle renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec pour les trois prochaines années. C'est avec fierté que la municipalité avait obtenu, en 2009, trois (3) Fleurons du Québec sur une possibilité de cinq, valables jusqu'en 2011. Le renouvellement de notre adhésion nous permettra de recevoir pour la troisième fois la visite des classificateurs et d'obtenir, à l'automne 2012, notre nouvelle cote de classification des Fleurons du Québec pour les années 2012 à 2014.

Rappelons que la classification horticole des Fleurons du Québec est née en 2006 et constitue une reconnaissance officielle des efforts collectifs pour embellir durablement le milieu de vie. L'an dernier, 23 municipalités sur les 49 visitées pour la deuxième fois ont réussi à décrocher un fleuron de plus! C'est dans cet esprit que nous invitons tous nos citoyens à contribuer à l'effort d'embellissement horticole car il s'agit d'un défi collectif!

C'est au cours de l'été prochain que les classificateurs reviendront évaluer notre municipalité. Ces professionnels doivent évaluer les aménagements à la vue du public sur 60 % du territoire municipal. Les critères d'évaluation touchent notamment la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage urbain. Les points sont répartis dans 5 domaines :

- 310 points sont réservés aux efforts de la municipalité
- 270 points sont réservés aux efforts des résidents
- 180 points sont réservés aux efforts des institutions
- 140 points sont réservés aux efforts des industries et des commerces
- 150 points sont réservés aux initiatives communautaires et au développement durable

Déjà, plus de 350 municipalités québécoises ont obtenu leurs Fleurons du Québec. Les municipalités et arrondissements Fleurons du Québec sont situés dans toutes les régions québécoises et représentent plus de 4 millions de citoyens.

Pour obtenir la liste des municipalités classifiées et avoir plus d'information sur les Fleurons du Québec, visitez le site Internet www.fleuronsduquebec.com

Dany Fournier, CMA

Directeur général/secrétaire-trésorier adjoint



Invitation à l'activité de reconnaissance des bénévoles 2012 de la Municipalité de Lac-Etchemin

Le Conseil municipal, en collaboration avec les membres de la Commission des loisirs et l'organisme Nouvel Essor, est fier de l'implication bénévole investie dans sa municipalité et offre une activité de reconnaissance qui se déroulera le vendredi 20 avril 2012 à 19 h à l'aréna municipal.

Pour 2012, nous vous proposons une conférence "Osez oser !". Dean Bergeron se raconte à partir d'anecdotes et de faits vécus comment il a réappris à rebâtir ses rêves et à les réaliser. Vaincre ses peurs, faire face à de nouveaux défis, dépasser ses limites, ne sont que quelques thèmes qu'il aborde avec humour et simplicité.

Conférence avec Dean Bergeron



Né à La Baie (aujourd'hui Saguenay), le 12 février 1969, Dean se passionne pour les activités sportives, particulièrement le hockey. Âgé de 17 ans et promis à un brillant avenir, il joint les Cataractes de Shawinigan de la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

L'année suivante toutefois, sa vie bascule. Il devient paraplégique, victime d'un grave accident lors d'une séance d'entraînement. Dean entreprend alors une longue réadaptation physique et sociale.

Il renoue avec l'activité physique pendant ses études en actuariat et commence à s'entraîner à la course en fauteuil roulant. Depuis, il a participé à plusieurs championnats mondiaux et autres compétitions internationales. Il a participé aux jeux Paralympiques d'Atlanta, en 1996, de Sydney, en 2000, d'Athènes en 2004 et de Pékin en 2008. Il a accumulé un impressionnant total de 11 médailles paralympiques.

Rappelons que cette activité de reconnaissance a pour but de remercier et d'encourager l'action bénévole dans notre milieu et de regrouper le plus de bénévoles afin de favoriser la concertation et l'échange entre les organismes et les organisations de notre milieu.

Au programme

Un petit cocktail, un léger protocole suivi de la conférence de M. Dean Bergeron. Pour terminer la soirée en beauté, le groupe musical de Sainte-Sabine, composé de Gilles et Sylvain Tanguay et Patrick Arseneault sauront vous animer et vous faire danser.

Pour participer

L'invitation est lancée en priorité à tous les organismes reconnus par la

Municipalité de Lac-Etchemin. Une lettre a d'ailleurs été expédiée à ceux-ci à la fin du mois de février. Les organismes doivent réserver et venir chercher leurs billets au plus tard le jeudi 12 avril 2012 afin de s'assurer une place. Le nombre de billets est limité à 500. Les places disponibles restantes seront offertes à la population au coût de 5 \$ le billet.

Les billets sont disponibles au secrétariat municipal au 208 2^e avenue, 2^e étage à compter du 22 février.

Pour plus d'information, je vous invite à communiquer avec M. Jude Émond au 418 625-4521.

« **Votre présence fait la différence** » !!!



La Municipalité de Lac-Etchemin lance sa Politique d'acquisition d'œuvres d'art

C'est avec une grande fierté que la Municipalité de Lac-Etchemin lance officiellement sa Politique d'acquisition d'œuvres d'art. En même temps que la réalisation et l'adoption de cette politique, la municipalité se dote d'un outil lui permettant de guider ses achats d'œuvres d'art et ainsi de se constituer une collection d'œuvres d'artistes de son milieu et d'ailleurs et d'en faire la diffusion, pour le bénéfice de ses citoyens.

Avec l'adoption de sa Politique culturelle en 2006 et l'élaboration de plans d'action triennaux, la Municipalité de Lac-Etchemin a clairement exprimé sa volonté de mettre en place diverses mesures pour favoriser l'essor des arts et de la culture. Notre milieu regorge de talents créateurs en arts visuels et nous désirons soutenir le développement et la création de ces artistes. La politique prévoit deux façons de faire pour l'achat des œuvres : par appel de dossiers d'artistes sur invitation aux deux ans ou bien le comité de sélection peut choisir les œuvres à partir d'expositions organisées par des organismes professionnels, des activités municipales ou en galerie. D'autres modes d'acquisition sont également prévus : le don, le legs, l'échange ou le prêt.

Appel de dossier 2012

Les personnes éligibles doivent compléter le «**formulaire de présentation d'une œuvre pour acquisition**» disponible au bureau municipal et déposer leur proposition d'acquisition avant le vendredi 5 octobre 2012. Le comité souhaite faire sa recommandation au Conseil municipal pour l'assemblée régulière du mois de novembre 2012.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la Politique d'acquisition d'œuvres d'art sur le site internet de la municipalité au www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca ou communiquer avec M. Jude Émond par téléphone au 418 625-4521 ou par courriel à munetchemin.je@sogetel.net.



Le Symposium Arts et Rives de Lac-Etchemin accueille sa **NOUVELLE COORDONNATRICE** pour son édition de 2012



Le président de l'organisme Symposium Arts et Rives de Lac-Etchemin, M. Michel Vachon, est heureux d'accueillir la nouvelle coordonnatrice de l'événement en 2012, Mme Nadia Mercier, originaire de Saint-Georges de Beauce.

Artiste de profession, Mme Mercier a d'abord complété un diplôme d'études collégiales en arts au cégep Beauce-Appalaches pour ensuite compléter un 2^e diplôme au cégep du Vieux-Montréal en Métiers du Verre. Elle poursuivra ses études à l'Université du Québec à Montréal pour terminer un baccalauréat en arts visuels et médiatiques profil Enseignement en 2009. Nadia a participé à plusieurs concours culturels tant dans l'organisation que comme participante. Elle a d'ailleurs remporté le Grand prix Desjardins à la 8^e édition du Concours d'œuvres d'art au Musée Marius-Barbeau en 2011 et une mention honorifique lors du dernier symposium à Lac-Etchemin en 2010.

Elle relèvera le défi de mettre en place la 3^e édition et d'offrir la même qualité d'artistes qui permettront aux visiteurs de démystifier le métier d'artiste. Les personnes intéressées à joindre son équipe peuvent communiquer au secrétariat de l'édifice municipal au 418 625-4521 ou par courriel à info@arts-et-rives.com.

Votre générosité nous permet de passer de beaux moments !

Comme à chaque hiver, depuis bon nombre d'années, de valeureux bénévoles entretiennent des sentiers dans plusieurs boisés de notre municipalité et permettent à nos résidents de pratiquer la marche, le ski de fond et la raquette en toute quiétude.

Nous désirons les remercier très sincèrement pour leur grande générosité et leur disponibilité, car sans eux rien de tout cela ne serait possible. Merci aussi à tous ces propriétaires de boisés qui acceptent que nous puissions utiliser leur propriété pour bénéficier, jour après jour, de ces activités de plein air. Sachez que les adeptes sont de plus en plus nombreux au fil des années.

Votre générosité contribue grandement à la bonne forme physique des gens de notre patelin et vous nous permettez d'apprécier la saison hivernale. Un grand merci pour votre belle initiative!

Les nombreux utilisateurs!

LE COMITÉ D'EMBELLISSEMENT VOUS DIT

MERCI!



Comme c'était agréable de circuler à Lac-Etchemin pendant le temps des Fêtes ! Nous avons été charmés par toutes les décorations, les guirlandes lumineuses et les sapins que les citoyens ont pris le temps d'installer pour agrémenter leur résidence. Que ce soit au centre-ville, dans les quartiers résidentiels, dans les rangs, dans le secteur de la Station, la municipalité brillait de partout. Merci à tous ceux et celles qui collaborent chaque année à donner cet éclat à notre municipalité.

Nous tenons aussi à remercier Mme la ministre Dominique Vien, la Caisse Desjardins des Etchemins ainsi que la Banque Nationale de Lac-Etchemin pour leur support financier qui nous permettra de réaliser nos aménagements horticoles pour l'année 2012.

Les décorations de l'édifice municipal ainsi que celles de la 2^e Avenue ont été réalisées grâce à l'excellent travail des membres du comité soit Mmes Céline Laflamme et Marjolaine Pouliot, MM. Eudes Dallaire et André Turmel ainsi que la participation des ami(e)s du comité Mmes Martine Vaillancourt et Line Chouinard de même que M. Maurice Bouchard.

L'année 2012 sera importante pour le Comité d'embellissement car c'est cette année que la Corporation des Fleurons du Québec nous visitera pour visualiser l'ensemble des sites que ce soit municipal, institutionnel, résidentiel, commercial et industriel, selon des critères objectifs, mesurant la richesse et la qualité de l'embellissement horticole, dans une perspective de développement durable. Actuellement, notre municipalité détient la cote 3. En fonction du pointage que nous pourrions obtenir, notre municipalité pourra recevoir une cote plus élevée qui peut atteindre 5 Fleurons. À titre d'exemple, c'est comme les étoiles qui sont accordées aux services d'hébergement et de la restauration.

Vous pouvez déjà commencer à penser à ce que vous pourriez faire à votre résidence, votre commerce ou votre institution pour nous aider à atteindre un Fleuron supplémentaire. Nous vous en reparlerons dans le prochain Info du Lac.

Nous lançons un appel particulier aux personnes soucieuses de l'embellissement de leur milieu à joindre les rangs de notre comité. Nous désirons améliorer différents aspects de la municipalité et pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de gens avec des idées nouvelles et le goût d'agir pour les réaliser. Pour plus d'information sur le comité et notre travail, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 418 625-4036.

Au nom des membres du comité et de ses amies et amis, il me fait plaisir de

vous souhaiter un beau printemps et beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'embellissement de votre environnement.

France Tanguay, présidente
Comité d'embellissement de Lac-Etchemin

MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Programme d'incitation à la plantation d'arbres

La Municipalité de Lac-Etchemin, aux fins d'inciter la population à procéder à la plantation d'arbres sur son territoire urbanisé (desservi par l'aqueduc et/ou l'égout de la municipalité) **et les riverains du lac Etchemin sur l'ensemble de son territoire**, a mis sur pied un programme de subvention accessible à chaque contribuable propriétaire qui voudrait participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Pour ce faire, **la municipalité remboursera à chaque propriétaire une somme de 30 \$ sur présentation d'une facture démontrant l'acquisition d'arbres dont la hauteur minimum sera de 1,5 mètres et ce, pour un maximum de deux (2) arbres d'une des essences suivantes :**

- amélanchier
- bouleau
- cerisier décoratif
- chêne
- érable à sucre
- frêne
- orme
- pommier décoratif
- tilleul



ou toute autre espèce ayant une résistance aux conditions climatiques de notre région.

La plantation devra se faire ainsi :

- Pour l'ancien secteur urbanisé de la Ville de Lac-Etchemin qui est **desservi par l'aqueduc et/ou l'égout municipal** :

1. Dans la marge avant comprise entre la ligne de lot (emprise de la rue) et ce, sur une distance de 6 mètres vers la résidence.
2. De plus, pour les propriétaires riverains du lac Etchemin, la plantation pourra se faire à l'intérieur de la bande riveraine soit 10 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Etchemin.

Pour l'ancien secteur urbanisé de la Paroisse de Sainte-Germaine qui est **desservi par l'aqueduc et/ou l'égout municipal** :

1. Dans la marge avant comprise entre la ligne de lot (emprise de la rue) et ce, sur une distance de 10 mètres vers la résidence.

Chaque propriétaire pourra participer à ce programme en se présentant au bureau de la municipalité afin de compléter le formulaire prévu à cet effet. Un maximum de 50 arbres sera alloué chaque année pour ledit programme. Le programme sera disponible tout au long du mois de mai 2012.



Présentation de la 27^e édition du Tour de Beauce

Le comité organisateur de la 27^e édition du Tour de Beauce est déjà à l'œuvre pour planifier la tenue de la plus grande course cycliste sur route au Canada. Pour cette occasion, les cyclistes se démarqueront sur les routes vallonnées et montagneuses de notre grande région. Ils affronteront plus de 850 kilomètres de parcours spectaculaires et d'une grande complexité du 12 au 17 juin 2012.

L'Étape de Lac-Etchemin/Lac-Etchemin de 167 km sera présentée le mardi 12 juin. Le départ sera donné sur la 1^{re} Avenue à compter de 9 h 30.

Recherche de bénévoles

Le comité local est à la recherche de bénévoles afin d'assurer la sécurité lors de l'évènement. Sous la responsabilité du service des loisirs, culture et vie communautaire, les bénévoles dirigeront la circulation afin que les coureurs ne rencontrent aucun obstacle dans les limites du parcours. La tâche ne requiert que peu de temps mais elle est essentielle pour éviter des incidents fâcheux. Nous vous invitons à communiquer avec le service des loisirs, culture et vie communautaire au 418 625-4521 pour vous joindre à l'équipe.

Soyons de la 27^e édition!



Résultats du défi d'automne 2011...

Parce que dans les Etchemins on aime la vie, nous vous avons invités cet automne à être actifs le plus souvent possible et à profiter de la saison des couleurs pour bouger seul, avec vos amis, avec votre famille ou avec vos collègues de travail. Le défi d'automne consistait à réaliser 30 sorties de 30 minutes d'activités physiques extérieures sur une période de 10 semaines. Plusieurs ont réalisé bien plus! Au total, 141 personnes ont participé au défi. Voici les heureux gagnants de nos tirages :

Volet enfant :

Éric Larivière	Saint-Zacharie
Samuel Larochelle et Laura Héту	Saint-Prosper
Miguél Lagrange	Saint-Camille
Kassy Fournier	Saint-Cyprien
Dilan Saule	Saint-Magloire

Les enfants se méritent des objets promotionnels d'Etchemins en forme (chandails, casquettes, gourdes d'eau...).

Volet adulte :

Ghislaine Lapointe	Sainte-Sabine
Charles Plante	Saint-Zacharie
Aline Bougie	Sainte-Rose

Ces derniers se méritent 50 \$ d'achat chez Sport'Dinaire, Rodrigue Sport ou des objets promotionnels d'Etchemins en forme.

Bravo à tous nos participants!



Pour demeurer chez soi en toute quiétude

Plus qu'un simple programme, le programme Pair est une façon de vivre dans une communauté soucieuse du bien-être de sa population. Un service rassurant, qui permet aux aînés de conserver leur autonomie en plus de garantir leur sécurité ainsi que la tranquillité d'esprit pour leur famille et leurs amis.

Qu'est-ce que le programme Pair ?

Le programme Pair est un service d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour*. Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée. Une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si l'abonné est en détresse. Grâce aux appels de Pair, plusieurs vies ont pu être sauvées. Ce service est offert gratuitement. Un appel suffit pour s'y abonner :

Agence Pair des MRC Beauce-Sartigan, Des Etchemins et Robert-Cliche

418 228-3106

www.programmepair.com

Ce service de sécurité est offert par plus de 50 agences locales et couvre plus de 650 municipalités. Déjà, il a contribué à sauver 56 vies en 2009 et 53 en 2010. Certaines de ces agences sont en opération depuis 1990. En 2012, le programme Pair comptait plus de 2 200 abonnés.

*Certaines agences ne peuvent offrir le service les fins de semaine et les jours fériés.



La corvée du printemps

Chers citoyens, chères citoyennes,

La période printanière est de nouveau à nos portes et avec elle commence le grand nettoyage. L'accueil qu'a reçu, par le passé, la demande de participation

collective au nettoyage des rues incite de nouveau votre conseil à vous réitérer l'invitation de collaborer à cette corvée.

D'abord conscient de l'économie associée à une telle opération et d'une grande sensibilisation à conserver notre environnement propre sans oublier le côté **PARTICIPATION** de cette corvée, votre conseil croit toujours à l'utilité de renforcer l'esprit de solidarité dans notre milieu.

Les employés de la municipalité seront à votre disposition le **mardi 10 avril 2012** pour ramasser les résidus que vous aurez bien voulu placer en tas en bordure de la rue pendant **la fin de semaine du 7, 8 et 9 avril 2012**. En cas de pluie, le blitz nettoyage sera remis à la fin de semaine suivante.

Nous profitons de l'occasion pour remercier ceux et celles qui répondront nombreux à notre invitation et à cette opération, conscients comme nous que la qualité de vie d'une collectivité n'est pas uniquement l'affaire de quelques citoyens, mais de nous tous.

ENSEMBLE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT!

Votre conseil municipal



AVANT DE **DÉSALTÉRER LA PELOUSE** ET DE FAIRE
LE **LAVAGE DES ENTRÉES, DES ALLÉES D'ACCÈS**
ET **DES AIRES DE STATIONNEMENT**

« UNE PETITE PENSÉE POUR L'EAU »

LA CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE 7 FÉVRIER 2012 **UN NOUVEAU RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2012** ET CE, AFIN D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA «STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE».

Ledit règlement numéro 118-2012 est intitulé « **Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable afin de préserver la qualité et la quantité de la ressource** » et ce afin de donner suite à l'engagement 49 de la Politique nationale de l'eau dont le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a la responsabilité. Cette stratégie s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable. L'eau est sans contredit un enjeu vital du 21^e siècle. Qu'elle soit utilisée pour la consommation à la maison, pour l'agriculture, la production d'énergie, les transports ou les loisirs, **sa valeur est inestimable**.

Le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'eau potable au monde. En 2006, la production d'eau potable était de 35 % plus élevée que la moyenne canadienne et de 62 % plus élevée qu'en Ontario. Le volume d'eau potable distribué était alors de 795 litres par personne par jour, alors que la moyenne canadienne s'établissait à 591 l/personne/jour et celle de l'Ontario à 491 l/personne/jour.

Voici les **principales restrictions pour l'utilisation extérieure de l'eau potable** du règlement numéro 118-2012 afin d'atteindre les objectifs de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour l'année 2017, soit de réduire d'au moins 20 % la production moyenne d'eau potable par personne pour l'ensemble du Québec :

- **Article 9.2 : L'arrosage manuel**, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.
- **Article 9.2.1 : L'arrosage des pelouses**, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribués par des asperseurs amovibles (i.e. un arroseur amovible) ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 18 h à 24 h les jours suivants :
 - a) un jour où la date est un **chiffre pair pour l'occupant d'une habitation** dont l'adresse est un **chiffre pair** : (ex : **numéro civique 1152 – un jour pair : 2 juin, 4 juillet, 6 août, etc...**).
 - b) un jour où la date est un **chiffre impair pour l'occupant d'une habitation** dont l'adresse est un **chiffre impair** : (ex : **numéro civique 1153 – un jour impair : 1 juin, 3 juillet, 5 août, etc...**).

Quant aux **systèmes d'arrosage automatique**, il est permis d'arroser **uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi**.

- **Article 9.2.3** : Malgré l'article 9.2.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 9.2.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques ou par un ensemencement est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

- **Article 9.2.4** : Afin d'empêcher le ruissellement de l'eau potable, il est interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines. Toutefois, une certaine tolérance sera accordée pour tenir compte des effets du vent.
- **Article 9.3** : Le remplissage d'une piscine et/ou un spa est interdit de 6 h à 18 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.
- **Article 9.4** : Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1^{er} avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs,

des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

Il est **strictement interdit, en tout temps, d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace** des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

- **Article 9.11** : La personne chargée de l'application du règlement peut, pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites d'aqueduc municipales et lorsqu'il est nécessaire de procéder au remplissage des réservoirs municipaux, par avis public, interdire dans un secteur donné et pendant une période déterminée, à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

Quiconque contrevient à une des dispositions ci-haut mentionnées commet une infraction et est passible :

- a) s'il s'agit d'une personne physique :
 - d'une amende de 100 \$ à 300 \$ pour une première infraction;
 - d'une amende de 300 \$ à 500 \$ pour une première récidive;
 - d'une amende de 500 \$ à 1 000 \$ pour toute récidive additionnelle.
- b) s'il s'agit d'une personne morale :
 - d'une amende de 200 \$ à 600 \$ pour une première infraction;
 - d'une amende de 600 \$ à 1 000 \$ pour une première récidive;
 - d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$ pour toute récidive additionnelle.

Dans tous les cas, les frais s'ajoutent à l'amende.

Si l'infraction est continue, le délinquant sera présumé commettre autant d'infractions qu'il y a de jours dans la durée de cette infraction.

Les dispositions du Code de procédure pénale s'appliquent lors de toute poursuite intentée en vertu du présent règlement.

Pensez-y bien ! Nous avons un lac, une grande quantité d'eau, mais il faut un traitement à cet eau pour fin de consommation, ce qui implique un coût important dans la gestion de l'assainissement de l'eau potable.

**GASPILLER L'EAU POTABLE,
C'EST JETER L'ARGENT À L'EAU !**

AIDEZ-NOUS À MIEUX TRAITER NOS EAUX USÉES!

**NOS ÉTANGS ÉPURATION (SYSTÈME DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES) NE SONT PAS CONÇUS POUR
DÉCOMPOSER LES ARTICLES DE PLASTIQUE**

Nous voulons porter à votre attention que plusieurs citoyens disposent de leurs articles de plastique (ex : gants de plastique, sacs de plastique, etc...)

dans leur cabinet d'aisance (toilette). Ces composantes de plastique sont acheminées à nos étangs épuration qui ne sont pas conçus pour les décomposer. Par conséquent, ces résidus de plastique se retrouvent à l'intérieur de nos étangs aérés et colmatent nos diffuseurs qui ont comme fonction d'aérer les eaux usées afin d'améliorer et d'augmenter la décomposition des matières organiques qui se trouvent dans lesdites eaux usées. **NOUS VOUS RECOMMANDONS DE DISPOSER DE VOS ARTICLES DE PLASTIQUE DANS VOS BOÎTES À ORDURES AFIN QUE LA MUNICIPALITÉ PUISSE LES ACHÉMINER DE FAÇON ENVIRONNEMENTALE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT D'ARMAGH.**

MERCI DE NOUS AIDER À TRAITER DE FAÇON ENVIRONNEMENTALE NOS EAUX USÉES!



AVIS PUBLIC NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Veillez prendre note que la Municipalité de Lac-Etchemin procédera au nettoyage des réseaux d'aqueduc au cours du mois de mai 2012.

Considérant qu'une telle opération peut occasionner dans différents secteurs de la municipalité de la turbidité dans l'eau, nous vous demandons donc de bien vouloir laisser couler celle-ci quelques instants avant l'utilisation. Il pourrait aussi se produire des baisses de pression, ceci est normal.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Dépôt de la neige dans les rues de la municipalité

Suite aux dernières précipitations, nous avons été à même de constater que certains contribuables déversent de la neige dans les rues et ce, de façon importante, soit par l'utilisation de leur chasse-neige ou soit tout simplement en transbordant de la neige de leur emplacement au côté opposé de la rue. Nous désirons vous rappeler que toute la neige ainsi déposée en bordure de la rue se retrouve indéniablement chez votre voisin en plus de nuire à la circulation. Vous comprendrez que le déneigement effectué par le personnel de la municipalité, à la largeur maximum des rues, est d'abord réalisé afin de permettre l'accessibilité au réseau pluvial lors de la fonte de la neige. Il est donc encore plus important de ne pas mettre de la neige dans les rues lors du dégel printanier.

Considérant que cette pratique (dépôt de neige dans la rue) contrevient à l'article 498 du Code de la sécurité routière, nous avons demandé à la Sûreté du Québec de procéder à une vérification de l'ensemble du réseau routier du territoire afin d'aviser les contrevenants et d'émettre, s'il y a récidive, les contraventions applicables soit une amende variant de 60 \$ à 100 \$ plus les frais.

Étant assuré de votre collaboration,
Dany Fournier, OMA

Directeur général / secrétaire-trésorier adjoint
Services techniques et urbanisme

RÉCUPÉRATION DES LAMPES FLUOCOMPACTES À LA DÉCHETTERIE (située à l'extrémité de la rue Deblois)

L'utilisation des lampes fluocompactes gagne en popularité au sein de la population et s'inscrit dans une volonté louable de réduire la consommation d'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que les lampes fluocompactes contiennent du mercure, un métal liquide très dommageable pour l'environnement. Si l'on veut éviter d'annuler les bienfaits liés à l'économie d'énergie en polluant son milieu, il importe donc de disposer de ces lampes de façon sécuritaire afin de prévenir tout risque de contamination.

La Municipalité de Lac-Etchemin vous permet de disposer de vos lampes fluocompactes, en vous présentant à la déchetterie située à l'extrémité de la rue Deblois. Vous devez obligatoirement remettre vos lampes fluocompactes au préposé sur place afin que celui-ci entrepose lesdites lampes de façon sécuritaire dans un bac de plastique. Par la suite, le bac de lampes fluocompactes sera entièrement récupéré par la firme Peinture Récupérée du Québec Inc. selon des procédés homologués. Ainsi, la poudre de phosphore riche en mercure pourra, par exemple, être traitée chimiquement pour ensuite être utilisée comme pigment dans la fabrication de peinture. Voici un tableau des lampes fluocompactes acceptées et refusées :

De plus, voici quelques précautions à prendre en cas de bris d'une lampe fluocompacte :

- dans l'éventualité où vous brisez une lampe fluocompacte, on vous recommande de porter des gants de caoutchouc et de ramasser les débris à l'aide d'un papier rigide ou d'un carton, puis de mettre le tout dans un sac de plastique.
- Aussi, on vous suggère d'essuyer la surface avec un essuie-tout humide dont vous disposerez en le mettant dans le sac de plastique bien fermé.

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi consulter le site Web de RecyFluo, à l'adresse suivante : www.recycfluo.ca.

MERCI DE PENSER ENVIRONNEMENT !

Dany Fournier, CMA

Directeur général adjoint/
Services techniques et urbanisme

Produits acceptés et refusés

Lampes recyclables

Déposez les lampes fluocompactes et les tubes fluorescents dans le bac de récupération RecycFluo.



Dans le cas des tubes fluorescents de quatre pieds et de huit pieds, on vous recommande de les retourner au détaillant dans leur emballage original. Informez-vous auprès de votre détaillant ou de votre municipalité.

Ampoules non récupérées

Ampoules à filament (à incandescence et halogènes)



RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

Disposition des appareils de RÉFRIGÉRATION et de CLIMATISATION USAGÉS

Le 23 décembre 2004, le Conseil des ministres a procédé à l'adoption du Règlement sur les halocarburés. Ce règlement provincial vise à mieux encadrer la gestion des halocarburés et a pour objet d'assurer la protection de la couche d'ozone stratosphérique contre un appauvrissement causé par les émissions dans l'atmosphère desdits halocarburés utilisés notamment dans les systèmes de climatisation et de réfrigération.

L'article 14 de ce règlement touche particulièrement les municipalités. Son libellé est le suivant :

Toute personne ou municipalité qui, dans le cadre d'un service de collecte de matières résiduelles, ramasse un appareil de réfrigération ou de climatisation **doit**, avant d'en disposer pour élimination, récupérer ou faire récupérer, au moyen de l'équipement approprié, l'halocarbure contenu dans le circuit de réfrigération de l'appareil et le confiner dans un contenant conçu à cette fin.

En janvier 2006, la M.R.C. de Bellechasse, gestionnaire du site d'enfouissement situé à Armagh, a adopté le Règlement no. 157-06 pour interdire le dépôt des

appareils de réfrigération et de climatisation domestiques dans les bacs roulants, les contenants métalliques et les contenants de type "roll-off". La M.R.C. a adopté ce règlement afin de respecter l'article 14 du Règlement provincial sur les halocarbures dont le libellé apparaît précédemment.

La M.R.C. de Bellechasse recommande aux personnes qui veulent se départir d'un réfrigérateur ou d'un climatiseur de communiquer avec Ressourcerie Bellechasse au numéro 418 642-5627. En effet, Ressourcerie Bellechasse effectue la collecte à domicile des meubles et des électroménagers usagés (**en bonne condition ou non**) et possède l'équipement permettant à un technicien accrédité de récupérer les halocarbures en conformité avec le règlement provincial.

Ce service est offert **gratuitement** à toute la population des municipalités de Lac-Etchemin, Saint-Benjamin, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc et Sainte-Rose.

Vous pouvez également demander aux détaillants de prendre vos appareils usagés lors de la livraison des appareils neufs que vous venez d'acheter ou, encore mieux, de les offrir à des personnes qui recherchent des appareils usagés.

Peu importe le choix que vous effectuerez, il faut éviter d'apporter des électroménagers aux déchetteries qui se trouvent dans les municipalités.



Rapport final de la consultation des riverains de juillet 2011

Nous vous présentons la troisième section du rapport final de la consultation intitulée "Préoccupations pour la qualité de l'environnement".

Je vous rappelle que le rapport complet de la consultation est maintenant disponible sur le site Web de l'APLE : aple-lacetchemin.com

Bonne lecture.

1. LES PRÉOCCUPATIONS POUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX DU LAC ETCHEMIN

Au début du questionnaire, le répondant était appelé à se prononcer sur la qualité de l'environnement et sur la qualité des eaux. Il va de soi que cet aspect est important pour mieux apprécier les mesures proposées au plan d'action de la Municipalité de Lac-Etchemin.

En premier lieu : une amélioration constatée depuis les 10 dernières années

Un peu plus de 67,2 % des répondants perçoivent qu'une grande ou légère amélioration de la qualité de l'environnement et des eaux du lac Etchemin s'est opérée au cours des dix dernières années. Cependant, 25,3 % des gens jugent que la situation est restée la même. Un faible pourcentage de 7,5 % juge que la situation s'est légèrement détériorée ou grandement détériorée.

Grandement améliorée	23,5 %
Légèrement améliorée	43,7 %
Est restée la même	25,3 %
Légèrement détériorée	5,0 %
Grandement détériorée	2,5 %
TOTAL	100,0 %

Parmi les commentaires écrits, ceux-ci résument bien la situation :

< Étant riverains, nous voulons conserver l'état du lac en bonne condition car nous aimons nous baigner et faire de nombreuses activités diversifiées sur le lac. Nous prenons soin des lieux, on s'organise pour ne pas faire de pollution et nous avons le respect pour l'environnement. >

< Nous sommes privilégiés d'avoir un espace sur le bord d'un beau lac, alors prenons nos responsabilités pour le conserver et aussi d'éduquer nos enfants à le faire pour qu'ils puissent le garder. >

En deuxième lieu : une période de cyanobactéries qui inquiète

Constatée par un peu plus de 92,6 % des riverains, cette situation est sujet d'inquiétude de la part de la presque totalité des propriétaires. La majorité d'entre eux (53,3 %) affirme qu'elle provoque une inquiétude très importante.

Très importante	53,3 %
Assez importante	39,3 %
Peu importante	7,4 %
Pas du tout importante	0,0 %
TOTAL	100,0 %

Voici certains commentaires reçus :

< Il est de première importance de conserver intact ce lac. La population de Lac-Etchemin doit être amenée à réfléchir sur l'impact économique qu'apporterait la non-utilisation du lac pour cause de négligence. N'oublions pas l'importance touristique du lac qui génère certainement pour la municipalité un apport financier non négligeable. Il faut savoir que pour certains lacs, c'est déjà trop tard. Alors, agissons, c'est urgent ! >

< On dirait vraiment que personne ne se rappelle le temps où le lac était vraiment dégueulasse (plus ou moins 40 ans passés). Maintenant on a des oiseaux de toutes sortes et je pense que le lac est très bien (je ne fais rien pour empirer son cas). >

Et des effets négatifs estimés suite à la période de cyanobactéries

Cette situation peut engendrer des effets négatifs selon les riverains du lac Etchemin. Ses effets négatifs se font d'abord sentir de façon très ou assez importante sur la réputation enviable du lac Etchemin (89,4 %) et sur la valeur des propriétés (88,4 %).

	Très importante	Assez importante	Peu importante	Pas du tout	TOTAL
À la réputation enviable du lac Etchemin	65,6%	23,8 %	9,8 %	0,8 %	100,0%
À la valeur de ma propriété	59,5 %	28,9 %	9,1 %	2,5 %	100,0%
À mes activités de baignade	52,5 %	35,0%	9,2 %	3,3 %	100,0%
À la pratique de la pêche sportive	35,1 %	40,4%	18,4%	6,1 %	100,0%
À la qualité de mon eau potable	50,8 %	23,3 %	14,2 %	11,7 %	100,0%
À mes activités nautiques	27,5 %	39,2 %	25,8 %	7,5 %	100,0%

Cette détérioration est ensuite jugée très importante ou assez importante pour les activités de baignade (87,5%), aussi bien pour la pêche sportive (75,5%) que pour la qualité de l'eau potable des résidences (74,1%). Et enfin pour les activités nautiques (66,7 %).

Ce court commentaire illustre bien l'inquiétude des résidents

< Au niveau de la protection du lac, ce n'est pas seulement le nombre de résidences autour du lac qui compte; c'est aussi le type de comportement adopté par l'ensemble de la population de Lac-Étchemin. >

Les facteurs et comportements qui nuisent à la qualité des eaux du lac Etchemin

Le questionnaire a permis aux propriétaires d'identifier quels sont, selon eux, les facteurs qui nuisent présentement à la qualité des eaux du lac Etchemin. Leurs réponses sont présentées dans le tableau suivant :

	Très importante	Assez importante	Peu importante	Pas du tout	TOTAL
L'épandage d'engrais chimiques et biologiques près des rives.	72,3%	26,0%	1,7%	0,0%	100,0%
La pollution agricole dans le bassin versant du lac Etchemin.	82,0 %	15,4%	2,6 %	0,0%	100,0%
Le mauvais fonctionnement des installations septiques.	72,0 %	22,1 %	5,1 %	0,8%	100,0%
L'utilisation des produits de lessive et de nettoyage avec phosphate.	53,3 %	40,0 %	6,7 %	0,0%	100,0%
Le déboisement des rives devant les résidences.	47,5 %	44,3 %	5,7 %	2,5 %	100,0%
La fréquence de vidange des fosses.	54,2 %	37,3 %	6,8 %	1,7%	100,0%
Le rejet de résidus végétaux dans le lac (tonte de gazon, etc.).	60,3 %	30,6 %	9,1 %	0,0 %	100,0%
L'essence déversée dans le lac lors du plein de réservoirs de bateaux.	62,1 %	26,1 %	11,8%	0,0%	100,0%
La vitesse des bateaux en eaux peu profondes.	54,6 %	30,3 %	10,9 %	4,2 %	100,0%
Le fait de ne pas laver les bateaux et remorques avant leur mise à l'eau.	44,6 %	37,2 %	15,7 %	2,5 %	100,0%
Le mode d'entretien du réseau routier et des fossés.	32,2 %	49,6 %	14,9 %	3,3 %	100,0%
La vidange des eaux de piscines et de SPA en bordure du lac.	47,9 %	31,9 %	20,2 %	0,0 %	100,0%
L'encombrement des affluents du lac.	35,5 %	43,0 %	19,6 %	1,9 %	100,0%
Les vagues des bateaux à moteur sur le lac.	40,8 %	35,0 %	19,2 %	5,0 %	100,0%
La vitesse des bateaux à moteur sur le lac.	39,4 %	35,2 %	21,3 %	4,1 %	100,0%
Le nombre de bateaux à moteur.	35,2 %	38,5 %	22,1 %	4,2%	100,0%
Le nombre d'habitations autour du lac	9,5 %	43,0 %	37,1 %	10,3 %	100,0%
Le type de quais et de débarcadères	10,0 %	40,8 %	37,5 %	11,7 %	100,0%

Il faut d'abord noter que, sur les 18 facteurs identifiés au questionnaire de consultation, 7 sont jugés très importants ou assez importants par 90 % ou plus des riverains. Les réponses fournies nous permettent aussi d'établir un ordre d'importance parmi tous les facteurs et comportements identifiés comme étant nuisibles à la qualité des eaux du lac Etchemin.

D'abord, l'épandage d'engrais chimiques et biologiques près des rives, la pollution agricole dans le bassin versant, le mauvais fonctionnement des installations septiques et l'utilisation des produits avec phosphate.

Bien que l'utilisation d'engrais et de pesticides près des rives soit identifiée en premier lieu comme une cause très importante et assez importante par 98,3% des résidents, c'est aussi la pollution agricole dans le bassin versant du lac Etchemin (avec un pourcentage de 97,4 %) qui, selon l'avis des propriétaires riverains, nuisent à la qualité des eaux du lac Etchemin. D'ailleurs, lorsque l'on demande aux répondants d'identifier le facteur de première importance qui contribue le plus à la dégradation des eaux du lac Etchemin, ce facteur vient en premier dans la liste, suivi en deuxième lieu par l'épandage d'engrais chimiques et biologiques près des rives.

Les 2 autres facteurs identifiés sont le mauvais fonctionnement des installations septiques et l'utilisation des produits de lessive et de nettoyage avec phosphate, avec respectivement des pourcentages de 94,1 % et 93,3 %.

Ensuite, le déboisement des rives devant les résidences, la fréquence de la vidange des installations septiques, le rejet de résidus végétaux dans le lac (tonte de gazon, etc.) et l'essence déversée dans le lac lors du plein de réservoirs de bateaux et finalement la vitesse des bateaux en eau peu profonde.

Le déboisement des rives du lac est aussi une cause importante pour 91,8% des propriétaires riverains, ceux-ci l'ayant identifié comme un des facteurs de première importance (se situe tout de suite après la pollution agricole).

Suivent de très près, la fréquence de la vidange des fosses avec 91,5 % et le rejet des résidus de végétaux avec 90,9 %.

L'essence déversée dans le lac lors du plein de réservoirs est perçue comme un facteur tout aussi important par 88,2 % des riverains. Toutefois, 84,9 % des résidents jugent que la vitesse des bateaux en eau peu profonde nuit également à la qualité des eaux du lac.

D'autres causes jugées importantes

Outre les neuf facteurs ou comportements cités précédemment, les riverains jugent comme très importants ou importants les facteurs suivants :

- le fait de ne pas laver les bateaux et remorques avant la mise à l'eau (81,8 %)
- le mode d'entretien du réseau routier et des fossés également (81,8 %)
- la vidange des eaux de piscines et de SPA en bordure du lac (79,8 %)
- l'encombrement des affluents du lac (78,5 %)
- les vagues des bateaux à moteur sur le lac (75,8 %)
- la vitesse des bateaux à moteur sur le lac (74,6 %)
- le nombre de bateaux à moteur (73,7 %)

Des causes jugées moins importantes

Enfin, certaines causes sont jugées moins importantes par les répondants. Ce sont :

- le nombre d'habitations autour du lac (52,5 %)
- le type de quais et de débarcadères (50,8 %)

En résumé...

Plus de 67,2 % des répondants jugent qu'il y a depuis dix ans une grande ou légère amélioration de la qualité de l'environnement et des eaux du lac Etchemin.

Les résidents du lac (permanents et saisonniers) manifestent une préoccupation évidente pour la protection de l'environnement et le maintien de la qualité des eaux du lac Etchemin.

Les riverains ont clairement démontré qu'ils suivent de près la situation et qu'ils sont très sensibles à des changements de la qualité de notre plan d'eau, ils se disent à 92,6 % inquiets de façon importante ou assez importante suite à la période de cyanobactéries (algues bleues) qu'a connu le lac Etchemin dans les années 2004-2009.

De plus, l'inquiétude des résidents sur l'importance des impacts de ces changements sur leur milieu de vie qui sont bien mesurés dans le sondage. À 89,4 %, les riverains estiment qu'une situation comme la période de cyanobactéries engendre des effets négatifs sur la réputation enviable du lac Etchemin et à 88,4 % les effets négatifs se font sentir sur la valeur de leurs propriétés.

Les riverains ont identifié lors de la consultation les facteurs et comportements qui nuisent de façon importante et très importante à la qualité des eaux du lac Etchemin et les voici : l'épandage d'engrais chimiques et biologiques près des rives, la pollution agricole dans le bassin versant, le mauvais fonctionnement des installations septiques et l'utilisation des produits avec phosphate et dans une moindre mesure les facteurs suivants sont également identifiés : le déboisement des rives devant les résidences, la fréquence de la vidange des installations septiques, le rejet de résidus végétaux dans le lac (tonte de gazon, etc.) et l'essence déversée dans le lac lors du plein de réservoirs de bateaux et finalement la vitesse des bateaux en eau peu profonde.

Les résidents constatent également qu'il faudra modifier plusieurs comportements ou façons de faire pour que des améliorations de la situation se fassent sentir.

Voici certains commentaires recueillis :

< En effet, il n'est pas tout d'analyser le rapport de caractérisation des eaux du lac, il est très important d'identifier toutes les sources de pollution, notamment l'apport de phosphore et nitrates et de sédiments fins et surtout de les quantifier dans le but d'agir au bon endroit (tout tributaire et fosse septique). >

< Je joins un article paru dans le Soleil ce printemps (cyanobactéries : la course aux solutions) qui dit que les municipalités ciblent mal le problème. Il faudrait penser qu'il y a tout le bassin versant qui contribue à polluer. Il y a des endroits problématiques autour du lac avec des petits cours d'eau qui amènent des sédiments avec les fortes pluies, mais on ne s'en soucie guère. On ne s'occupe pas des vrais problèmes. >

< Ce n'est pas juste à nous les riverains de s'impliquer, il y a aussi les agriculteurs qui étendent leur purin de porc ou d'animaux quelconques et quand il pleut, cela coule dans les drains pluviaux qui se jettent au lac (Éco-Parc). Faudrait vérifier cela. Très important. >

< La municipalité est la première à montrer l'exemple dans les travaux routiers par exemple (dans les apports de sédiments de leur canalisation, par leurs agissements lors de constructions, etc.) >

< Si nous arrivons à faire respecter la vitesse des bateaux et motomarines et les inciter à ne pas tourner en rond, ce qui occasionne un bruit incommode et des vagues et si on légifère la grosseur des bateaux à moteur, déjà il y aura une grande amélioration de la qualité de l'eau. >

Nous vous donnons rendez-vous à la prochaine édition de l'Info du Lac

de mai 2012 où il sera question "Des riverains et le plan d'action de la municipalité".

Au plaisir de vous compter parmi nos lecteurs assidus.

Daniel Poulin, président APLE

Résident permanent et responsable de la préparation du rapport final.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nous avons été à même de constater que certains propriétaires de véhicules étaient immobilisés ou stationnés à des endroits qui sont interdits selon le Code de la sécurité routière, article 386.

La municipalité a demandé la collaboration de la Sûreté du Québec pour porter une attention particulière dans les secteurs urbains afin de s'assurer que l'article 386 du Code de la sécurité routière soit respecté.

Par conséquent, l'article 386 stipule que, sauf en cas de nécessité ou lorsqu'une disposition du présent code le permet, nul ne peut immobiliser un véhicule routier aux endroits suivants :

1. sur un trottoir et un terre-plein;
2. à moins de 5 mètres d'une borne-fontaine et d'un signal d'arrêt;
3. à moins de 5 mètres d'un poste de police ou de pompiers ou à moins de 8 mètres de ce bâtiment lorsque l'immobilisation se fait du côté qui lui est opposé;
4. dans une intersection, sur un passage pour piétons clairement identifié et sur un passage à niveau ni à moins de 5 mètres de ceux-ci;
5. dans une zone de débarcadère et dans une zone réservée exclusivement aux véhicules routiers affectés au transport public de personnes, dûment identifiées comme telles;
6. sur une voie élevée, sur un pont, sur un viaduc et dans un tunnel;
7. sur un chemin à accès limité, sur une voie d'entrée ou de sortie d'un tel chemin et sur une voie de raccordement;
 - 7.1. sur une voie de circulation réservée exclusivement à certains véhicules;
8. devant une rampe de trottoir aménagée spécialement pour les personnes handicapées;
9. dans un endroit où le stationnement est interdit par une signalisation installée conformément au présent code.

Considérant que la municipalité a reçu certaines plaintes au sujet de pratiques d'immobilisation ou de stationnement de véhicules qui contreviendraient à l'un des paragraphes 1° à 7°, 8° et 9° de l'article 386, la Sûreté du Québec procédera à une vérification afin d'aviser les contrevenants et d'émettre, s'il y a lieu, les contraventions applicables soit une amende variant de 30 \$ à 60 \$ plus les frais (article 506 du Code de la sécurité routière).

Dany Fournier, CMA

Directeur général adjoint/
Services techniques et urbanisme

Vidange des installations septiques

En décembre 2006, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 72-2006 visant à établir l'inventaire et la conformité des fosses septiques, des fosses de rétention et des éléments épurateurs aux fins de pourvoir à la vidange de ces dernières. En vertu dudit règlement, une fosse septique doit être vidangée selon les fréquences ci-après, selon le cas :

1. Une fois à tous les deux ans pour les fosses septiques utilisées à longueur d'année (résidence habitée à longueur d'année);
2. Une fois à tous les quatre ans pour les fosses septiques utilisées de façon saisonnière, soit pour un maximum de cent quatre-vingt jours par année (résidence habitée de façon saisonnière, soit un chalet);
3. Une fosse de rétention d'une installation à vidange périodique ou totale doit être vidangée de manière à éviter les débordements des eaux usées qui y sont déposées.

Tout propriétaire faisant effectuer la vidange d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention sur le territoire de la municipalité doit remettre une copie de la facture attestant de cette vidange à l'inspecteur des bâtiments et de l'environnement de la municipalité au plus tard le 30 novembre de chaque année où une vidange est requise par ledit règlement.

La vidange de la fosse est nécessaire afin de se débarrasser des boues et surtout de la couche de graisse (écume) qui pourrait, lorsque trop importante, continuer son chemin vers l'épurateur et ainsi colmater et rendre imperméable le sol sous l'épurateur. La négligence de la vidange nuit au bon fonctionnement de votre installation septique et réduit son espérance de vie de façon importante. À long terme, la négligence de la vidange pourrait vous obliger à effectuer plus rapidement le remplacement complet de votre installation septique, et ce, à des coûts excédant souvent les 15 000 \$.

Veuillez prendre note que cette démarche vise à prévenir la pollution des lacs, des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau potable et de l'environnement.



Les TRAVAUX DE RÉNOVATION ou de CONSTRUCTION SANS PERMIS... SOUS PEINE D'AMENDE !

Un permis ou un certificat est nécessaire pour tous travaux extérieurs :

- Bâtiment résidentiel, commercial, industriel, agricole, institutionnel.
- Remise, garage, abri d'auto.
- Toiture, fenêtre, porte.

- Revêtement extérieur.
- Galerie, balcon ou patio.
- Piscine creusée ou hors-terre.
- Enseigne.
- Travaux dans la rive (coupe d'arbre, quai, remblai, accès au plan d'eau, etc.).
- Installation septique (fosse et champ d'épuration).
- Entreposage extérieur.
- Abattage d'arbres
- Etc.

Un permis ou un certificat est nécessaire pour tous les travaux intérieurs :

- Usage pratiqué (résidentiel, commercial, agricole, industriel, etc.).
- Rénovation de la salle de bain et de la cuisine.
- Finition du sous-sol.
- Ajout d'une chambre à coucher.
- Ajout d'un logement.
- Refaire les divisions intérieures d'un bâtiment.
- Etc.

C'est votre responsabilité de vous conformer aux règlements d'urbanisme en vigueur. N'hésitez surtout pas à nous consulter en cas de besoin au 418 625-4521, il nous fera plaisir de vous répondre!

Le service d'urbanisme

Sécurité publique



SERVICE INCENDIE
MUNICIPALITÉS DE LAC-ÉCHEMIN
ET DE SAINT-LUC

Reconnaissance des années de service

Chaque année, le service incendie procède à la reconnaissance des années de service des pompiers qui ont cumulé plus de 5 ans de service. Cette activité a lieu lors de leur souper annuel du temps des Fêtes.

Au courant de l'année 2011, deux pompiers ont cumulé 5 ans de service soit MM. Frédéric Fortin et André Cloutier. Un autre pompier a, quand à lui, cumulé 40 années de service soit le lieutenant Jérôme Ouellet. Il est à noter que ceci est une première dans les annales du service incendie depuis sa création. Monsieur Ouellet est toujours très actif au sein du service incendie et est un exemple à suivre pour tous les nouveaux pompiers.

Au cours de cette soirée, MM. Harold Gagnon ainsi que René Leclerc, respectivement maires des municipalités de Lac-Échemin et de Saint-Luc, étaient présents et ont tous deux profité de l'occasion pour remercier les membres du service incendie pour leur dévouement à protéger les citoyens de Lac-Échemin et de Saint-Luc et aussi pour leur implication à s'investir dans leur formation et leur entraînement, ce qui permet d'intervenir efficacement lors des différents appels d'urgence et d'offrir un service de qualité



Frédéric Fortin reçoit son certificat pour ses 5 années de service des maires René Leclerc et Harold Gagnon.

périlleux. La population se doit d'être fier de ces hommes qui mettent beaucoup d'heures et d'ardeur à suivre de la formation et à s'entraîner afin d'être toujours prêts à protéger leurs semblables. Comme le dit la devise du service incendie "VOTRE SÉCURITÉ NOUS TIENT À CŒUR".

La motivation des pompiers vient souvent des remerciements des gens à qui ils viennent en aide, alors soyez généreux pour les remercier, cela ne coûte rien, car ce n'est pas l'argent qui motive ces hommes à se lever en pleine nuit pour répondre à un appel d'urgence, mais bien la satisfaction du devoir accompli.

Sylvain Poulin T.P.I

Directeur service incendie

Municipalité de Lac-Etchemin/Saint-Luc



André Cloutier reçoit son certificat pour ses 5 années de service des maires René Leclerc et Harold Gagnon.



Zéro alcool pour les 21 ans et moins

À partir du 15 avril 2012, la tolérance zéro sera appliquée aux conducteurs de 21 ans ou moins pour l'alcool au volant et ce, peu importe la classe de permis de conduire. Donc, il sera interdit pour tout conducteur de 21 ans ou moins, ayant consommé de l'alcool, de conduire un véhicule à moteur.

Pour le conducteur de 21 ans ou moins, s'il a consommé de l'alcool, même s'il a un taux d'alcoolémie inférieur à 80 mg d'alcool par 100ml de sang, ce dernier verra son permis être suspendu pour une période de 90 jours, 4 points d'inaptitude seront inscrits à son dossier à la SAAQ et il devra payer une amende de 300 \$ à 600 \$ (plus les frais).

Les sanctions au criminel demeureront les mêmes. Ainsi, un conducteur surpris à conduire avec plus de 80 mg d'alcool par 100 ml de sang ou avec les capacités affaiblies par l'alcool, et ce peu importe l'âge, fera l'objet de poursuites criminelles et son permis de conduire sera suspendu.

Cette nouvelle mesure aura pour but de réduire les risques d'accident liés à l'alcool au volant chez les jeunes. La Sûreté du Québec de la MRC des Etchemins effectuera donc, au printemps 2012, des opérations afin de vérifier l'état de conduire des conducteurs et appliquera cette nouvelle réglementation.

Finalement, nous invitons les citoyens à dénoncer de manière confidentielle toute personne conduisant avec les capacités affaiblies par l'alcool pour nous aider à rendre nos routes plus sécuritaires, en composant le 418 625-2901.

Agente Marie-Rose Mercier

Sûreté du Québec

MRC des Etchemins



Jérôme Ouellet reçoit un buste en bronze pour ces 40 années de service des maires René Leclerc et Harold Gagnon.

aux citoyens des deux municipalités. Le directeur du service incendie, M. Sylvain Poulin, s'est dit aussi très fier du travail accompli par les 27 pompiers qui constituent la brigade. Le travail de pompier est parfois difficile et



MISE EN GARDE CONCERNANT LES ABRIS TEMPORAIRES

Depuis quelques étés, les circulaires de certaines quincailleries annoncent la vente d'abris temporaires en tissu polyéthylène de couleur grise.

Bien que ce type d'abri soit vendu en période estivale, il n'en demeure pas moins que l'installation dudit abri est prohibée lors de cette période de l'année. En vertu de l'article 8.2.1.1 du règlement de zonage numéroté 62-2006, les abris d'hiver sont autorisés dans toutes les zones, **du 1^{er} octobre d'une année au 15 mai de l'année suivante.**

Par définition, un abri est une construction couverte et temporaire, utilisée pour le rangement ou le stationnement des automobiles.

Bref, si vous désirez posséder une construction permanente pour le rangement sur votre terrain, la construction d'un garage ou d'un cabanon est le bâtiment conçu pour ce type d'utilisation.



Service des loisirs

OFFRE D'EMPLOI

Postes offerts aux étudiantes/étudiants • Activités estivales 2012

POSTES OFFERTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2012

MONITEUR DU CAMP DE JOUR

MONITEUR ATELIER ARTS PLASTIQUES

MONITEUR SERVICE DE GARDE POUR CAMP DE JOUR

MONITEUR DE BASEBALL

PERSONNEL BASEBALL (MARQUEUR)

PROCÉDURE POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE

- Prendre connaissance des divers postes offerts ainsi que la description de tâches afin de postuler aux postes qui correspondent le plus à vos aptitudes.
- Compléter le formulaire de demande d'emploi.
- Joindre les pièces justificatives, s'il y a lieu (certificat d'étude, certificat de naissance, carte de compétence, etc.).
- Faire parvenir votre formulaire ainsi qu'une photocopie des pièces justificatives **au plus tard le 16 avril 2012 à 16 h 30 au secrétariat municipal à l'adresse suivante :**

Municipalité de Lac-Etchemin
208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, Québec G0R 1S0

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

- Être résident de la Chaudière-Appalaches.
- Être inscrit comme étudiant à temps plein à une institution d'enseignement reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec à l'automne 2011.
- Avoir complété entièrement et lisiblement le formulaire.
- Avoir transmis le formulaire au plus tard le 16 avril 2012.

Vous trouverez la documentation sur notre site internet au www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca, au bureau municipal (418 625-4521) et au bureau du responsable de l'animation loisirs à l'aréna (418 625-2741).

Organismes communautaires



AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle de la Corporation Éco-Parc des Etchemins se tiendra lundi le 16 avril 2012, à 18 h, sous forme de 5@7 au siège social de la Corporation, 213, 1^{re} Avenue à Lac-Etchemin.

Votre présence est très importante et c'est l'occasion idéale pour vous de présenter vos suggestions et commentaires. Un cocktail causerie suivra la réunion.

Nous vous attendons en grand nombre et sachez que votre présence sera appréciée et votre opinion sera pour nous d'une grande aide.

Sébastien Lecours

Président du Conseil d'administration
Éco-Parc des Etchemins



PROGRAMMATION

CERCLE DES FERMIERES DE LAC-ETCHEMIN

Les rencontres mensuelles ont lieu le 3^e mardi du mois à compter de 19 h 30 (sauf janvier, février et mars 2012 à 13 h 30) au Centre des arts et de la culture (salle # 11) au 1470, route 277, Lac-Etchemin.

Voici les thèmes pour les rencontres des mois d'avril, de mai et de juin 2012 :

17 AVRIL

Améliorons notre savoir-faire pour la réussite de nos semis

Invitée : Colombe Grégoire, hortultrice

15 MAI

Rendons-nous hommage !! Célébrons notre savoir-faire.

Souper : élection "de la maman de l'année".

Renouvellement des cartes de membres 2012-2013.

19 JUIN

S'assurer de la satisfaction de tous nos membres.

- Assemblée générale
- Élections
- Sondage écrit : recueillir les suggestions de chaque membre.

Beaucoup d'autres activités et ateliers ont lieu les mercredis en après-midi au cours de chaque mois.

Si vous avez le goût de vous joindre à nous, vous pouvez contacter Mme Thérèse Drouin au 418 625-6471. Elle se fera un plaisir de vous renseigner à ce sujet.

Bienvenue à toutes!



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION ÉCOLOGIQUE DES ETCHEMINS

19 avril 2012

L'assemblée générale annuelle de l'Association écologique des Etchemins se tiendra au Centre des arts et de la culture à 19 h 30. Il y aura la présentation des réalisations 2011 et des états financiers de l'association au 31 décembre 2011 de même que l'élection des administrateurs.

Bienvenue à tous!

Daniel Poulin, secrétaire

**Bossa nova et samba brésilienne
au Centre des arts et de la culture
le 28 avril 2012 à 20 h**

*Venez fêter avec
le groupe « Braziou »*



Le Comité culturel de Lac-Échemin vous convie à la fête et vous invite à venir entendre le Groupe Braziou, le samedi 28 avril à compter de 20 h au Centre des arts et de la culture de Lac-Échemin. Vous avez le goût de vous laisser emporter sur des rythmes chauds et entraînants ? Vous avez la folle envie de dire adieu à l'hiver qui était à nos portes depuis des semaines ? Alors, ne ratez pas cette belle occasion, prenez au plus vite votre laissez-passer pour ce voyage en musique à haute couleur brésilienne!

Le groupe Braziou vous offrira, lors de cette soirée, la gaieté des rythmes entraînants et chauds de musique de bossa nova et de samba brésilienne, tels que nous les avons entendus dans les années 1950 et 1960. Le groupe Braziou interprète à sa façon les plus belles pièces du répertoire brésilien tout en conservant l'essence originelle de ces musiques enivrantes.

Originaire de la grande Ville de Lévis, cette formation regroupe 5 musiciens qui partagent depuis déjà 10 ans, une vive passion pour le Brésil et la musique brésilienne. Braziou est composé de Marie-Andrée Mathieu (chant), Jocelyn Boily (guitare), Roseline Dubé (flûte et clarinette), Pierre Ross (percussions) et Denis Robinson (basse).

La formation s'est produite à plusieurs spectacles mettant en valeur nos artistes de la scène, dont «Lévis sur scène» à l'Anglicane de Lévis. Vous serez inmanquablement charmé et entraîné par les performances vocales et instrumentales de Braziou, qui saura également vous charmer de leurs exquises mélodies.

Les billets sont disponibles en pré-vente au Dépanneur chez Ben (station OLCO) et à la bibliothèque l'Élan. Vous pouvez vous les procurer en pré-vente au coût de 15 \$ et à l'entrée le soir du spectacle au coût de 18 \$.

Vous pouvez aussi les entendre sur leur site internet à l'adresse suivante : www.braziou.com



Le Courrier du Moulin

Une saison de nouvelles découvertes au Moulin La Lorraine!

Le Moulin La Lorraine vient d'ouvrir ses portes pour une 5^e saison et proposera cette année encore une programmation imposante par la qualité et la diversité de son offre : une dizaine d'expositions en arts visuels, une exposition thématique, des rencontres d'artistes, des ateliers pour les jeunes et de nombreuses activités culturelles pour toute la famille, tout au long de l'année.



*Sans titre, No 40
Johanne Simard*

**Trois artistes, trois visions...
trois expositions magnifiques
actuellement en salle!
VARIATIONS,
de Johanne Simard
26 février au 29 avril**

Cette exposition de Johanne Simard présente 12 oeuvres abstraites, reflet d'un univers chatoyant où l'on perçoit un mélange parfaitement dosé de réflexion, de hasard et d'intuition. La recherche d'équilibre caractérise le travail de cette

artiste grandement inspirée par la nature et les grands espaces. Voilà sans doute pourquoi elle nous invite à regarder ses peintures comme des «paysages intérieurs».

Vous aimeriez rencontrer l'artiste?

Johanne Simard sera au Moulin le 29 avril entre 13 h 30 et 16 h 30. Venez visiter l'exposition en sa compagnie, elle se fera un plaisir de discuter avec vous de son travail de création!



*Le moulin Beaudoin,
Alain Langis*

**AUTOUR DE CHEZ MOI,
Alain Langis
26 février au 10 juin**

Dans le Hall du Moulin, savourez la palette expressive et colorée, les paysages et le splendide patrimoine etcheminois vu par l'oeil d'Alain Langis, artiste bien connu à Lac-Échemin et au-delà. Cette exposition vous permettra d'apprécier 18 acryliques

mettant en lumière le talent de cet artiste émérite. De plus, vous pourrez voir des dessins originaux de M. Langis et feuilleter son carnet de croquis sur place. Notez que les visiteurs de cette exposition courent la chance de gagner une malette d'artiste qui sera attribuée par tirage au sort le 5 mai, grâce à la générosité de M. Langis.



Vous aimeriez rencontrer l'artiste?

À l'origine de nombreux talents ou carrières artistiques, mentor de longue date, Alain Langis sera au Moulin le 5 mai prochain à 14 h dans le cadre d'un atelier-échange ouvert à tous ceux et celles qui souhaitent apprendre à mieux dessiner, quel que soit leur âge. Monsieur Langis, qui a toujours le «feu sacré», sera heureux de démontrer que «Dessiner, c'est facile!». Venez le rencontrer, apportez vos carnets et démystifiez quelques principes et techniques de base en dessin en très bonne compagnie!

BANLIEU MARITIME, de Claudia Côté 26 février au 29 avril



Île aux Coudriers,
Claudia Côté

Cette superbe exposition présentée à la salle des Courroies offre une série de sculptures et reliefs en bois, tous inspirés de la cartographie ancienne des îles du Saint-Laurent. Le travail de Claudia Côté, artiste de la relève et récipiendaire de nombreux prix, allie l'usage de bois naturel, usiné ou recyclé et fait le pont entre un savoir faire traditionnel et les techniques contemporaines.

AUTRES EXPOSITIONS À VENIR BIENTÔT...

12 mai au 10 juin

SYNTHÈSE, exposition des finissants et finissantes en arts plastiques du Cégep Beauce-Appalaches.

RÉSONNANCE COSMIQUE, installation de peintures lumineuses de Caroline Auclair.

Pour plus d'information, visitez www.moulinlalorraine.ca

Un petit mot du *Porte-parole des Amis du Moulin*



Photo © Rolline Laporte

Chers amis,
C'est avec beaucoup de joie et de fierté que je m'associe aux Amis du Moulin La Lorraine. Je considère que nous sommes privilégiés de pouvoir disposer d'un lieu de rassemblement comme le Moulin. Voici une occasion merveilleuse qui nous est donnée par les arts, de nous rassembler et de s'ouvrir aux autres, à l'autre, à soi-même. Je vous invite à donner généreusement aux Amis du Moulin. Votre don si précieux est très signifiant. Il est manifeste de votre engagement envers notre culture québécoise et notre culture régionale. Merci de donner.

Denis Bernard

P.S. Il n'y a pas de petits dons. Il n'y a que de grandes intentions. Merci!

Un AMI DU MOULIN bénéficie de plusieurs avantages...
pour en savoir plus, communiquez au Moulin ou visitez le

www.moulinlalorraine.ca

Adhérez avant le 12 juin et courez la chance de gagner une CARTE CADEAU de 500 \$ d'Ameublement Tanguay.

Le Moulin vous accueille

Samedi et dimanche de 13 h à 17 h

Adulte : 5 \$, étudiant et membre Fadoq : 4 \$;

12 ans et moins accompagné d'un adulte,

Amis du Moulin et détenteurs de la carte de fidélité : GRATUIT

Pour information : 418 625-4400 ou www.moulinlalorraine.com



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

6 mai 2012

Assemblée générale annuelle des membres de l'APLE au Manoir du Lac-Échemin à compter de 9 h 30. Il y aura présentation des faits saillants de l'année 2011, des projets 2012, de la situation financière de l'APLE au 31 décembre 2011 et l'élection des administrateurs. L'assemblée sera suivie d'un brunch qui vous sera servi vers les 11 h. Il en coûte 17 \$ pour le brunch (taxes et pourboire inclus). Les détenteurs de cartes de membres profiteront d'un rabais de 7 \$ sur le prix du brunch (1 rabais par carte de membre).

Bienvenue à tous!

Daniel Poulin, président



3^e édition de la RANDONNÉE cycliste
Le tour du silence

AMÈNE UN AMI

Veillez prendre note que la troisième édition de la randonnée cycliste Le Tour du Silence aura lieu à Lac-Échemin le 16 mai prochain pour les 15 ans et plus. Le rassemblement se fera à 18 h au ministère des Transports et le départ est fixé à 18 h 30. Le trajet de 16 km sera sensiblement le même que l'an dernier soit de la route 277 vers le Golf, retour vers le Sanctuaire Notre-Dame d'Échemin pour revenir vers le point de départ. Cette année, nous aimerions atteindre près d'une centaine de cyclistes et c'est pourquoi nous

vous suggérons d'amener un ami...

Vous vous rappellerez que le but de cette randonnée en silence est pour sensibiliser les automobilistes et les cyclistes au partage de la route. Monsieur Jean Chabot de Sainte-Justine sera avec nous comme porte-parole et il partagera sa traversée du Canada en vélo avec les gens après l'événement. Une collation vous sera servie au retour. Le port du casque est obligatoire. Une façon saine de débiter notre saison de vélo!

Le comité de la randonnée cycliste Le Tour du Silence

Marie-Luce Cjquière

Responsable des communications



Concert printanier du chœur *L'Écho du Lac*

Le concert printanier de L'Écho du Lac sera présenté le dimanche 27 mai à 19 h 30 au Centre des arts et de la culture de Lac-Etchemin. L'Écho du Lac compte une trentaine de choristes sous l'habile direction de M. Dominique Gagnon et ils sont accompagnés par Mme Esther Clément au piano.

Les billets sont en vente au coût de 15 \$ (gratuit pour les enfants de 12 ans et moins) à la bibliothèque L'Élan, au presbytère de Lac-Etchemin ainsi qu'auprès des choristes. Faites vite car les places sont limitées, le spectacle étant présenté un soir seulement.

Information et réservation : 418 625-3776



TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE de la Fondation du Sanatorium Bégin

DATE À RETENIR

La Fondation Sanatorium Bégin tient à aviser les participants habituels de la classique annuelle de golf que le tournoi se tiendra cette année **le vendredi**

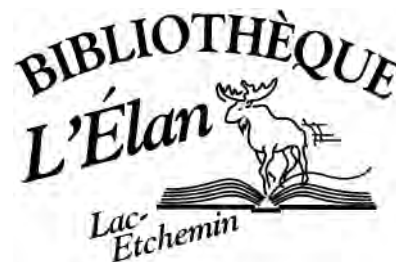
8 juin prochain. Ceci dans le but de permettre aux golfeurs de jouir d'un parcours en meilleure condition et, qui sait, peut-être profiter d'une plus belle température.

Nous vous attendons nombreux à notre 20^e édition.

OTJ de Sainte-Germaine-Station

L'OTJ Ste-Germaine station est un groupe de bénévoles formé de 7 personnes qui a vu le jour en avril 2009, et qui depuis offre une grande variété d'activités de loisirs pour toutes les générations sur le terrain situé sur la rue du Centre-Social.

- Endroit :** 102, rue du Centre-Social
Responsable : Alain Audet, président
Réservation et location de salle : Denis Lachance
 Soir : 418 625-3870
Aussi disponible : Jeux pour les enfants, un terrain de balle, jeux de fer et de pétanque et un chalet d'accueil
Clientèle : Pour tous
Information : 418 625-3870 ou 418 625-5318 ou 418 625-2157
À surveiller :
- **Tous les dimanches à partir du 18 septembre 2011**
 - Parties de cartes de 13 h 15 à 16 h
 - Tournoi de pique le 20 mai 2012
 - **Tous les vendredis à partir du 30 septembre 2011**
 - Soirée de billard à 19 h
 - Déjeuner à la carte à tous les premiers dimanches de chaque mois de septembre 2011 à mai 2012.



La bibliothèque L'Élan vous informe

La bibliothèque, un service populaire et accessible

Depuis son ouverture le 8 septembre 1999 jusqu'au 1^{er} mars 2012, la bibliothèque L'Élan a émis des cartes d'usagers à environ 60% de la population (3 951 personnes). Actuellement, 1 109 cartes ont été validées au cours des 12 derniers mois, soit 25% de la population. **Une invitation est lancée à chaque usager de faire valider sa carte de membre.**

En février 2012, la bibliothèque a effectué 685 prêts de livres aux adultes et 429 aux enfants et adolescents. Elle a aussi offert 200 biens (revues, DC, CDROM) ou services culturels (animation, expositions de peintures) et 10 séances d'Internet aux usagers pour un grand total de 1 324 prêts ou ser-

vices. Ces statistiques démontrent le dynamisme de ce service culturel à la population.

Ajouts de nouveautés au répertoire des livres

Parmi les dernières acquisitions de livres, on retrouve les **documentaires** «Aventures au cœur de la mémoire», «Cuisiner pour vaincre la douleur et l'inflammation» et «Comment j'ai vaincu la douleur et l'inflammation» de J. Lagacé, «La Bolduc», «Québec 1759 Le siège et la bataille», «Canada-Québec 1534-2010», «Sur les traces du bonheur», «L'âge d'or du hockey», «Chasser au Québec», «Les soldats d'Allah à l'assaut de l'Occident» et les **romans** «A.N.G.E t. 10», «Marie-Madeleine 3 t.» de M. McGowan, «Rose de la Tuque 1», «L'enlèvement» de J. Grisham, «En 1837, j'avais dix-sept ans» de F. Ouellette, «Le complot Romanov» de S. Berry, «Félicité» de J.-P. Charland, «La poursuite dans la peau» de R. Ludlum, «L'albatros» d'A. Maillet, «Le Chinois» de H. Mankell, «Le 9e jugement» et «CEil pour oeil» de J. Patterson, «Liens familiaux» de D. Steel, «Avant d'aller dormir», «Petals' Pub» d'A. Cousture et «L'équation africaine» d'Y. Khadra.

Dans la section jeunesse, les usagers ont accès aux **bandes dessinées** «Le grand Meaulnes», «Les Pionniers du Nouveau-Monde t. 18», «Onésime» de Chartier, «Loïs t. 5», «Le démon du hockey», «Alix t. 30», «Les enfants magiques t.1» d'A. Robillard, «Naruto no 54» et «Les Canayens de Monroyal t.2 et 3»; aux **romans** «Loup, y es-tu?», «Les aventures de Tintin Roman du film», «Le royaume de la magie», «Le royaume de la fantaisie», «Le royaume des Elfes», «Le blogue de Namasté t. 9 et 10», «Éternels t.5», «La maison de la nuit Tentée 6» et «Le sanctuaire des braves» de B. Perro; aux **documentaires** «Léonard de Vinci», «Le disco des garçons 2012», «L'imagerie de la terre», «Améliorez votre jeu de hockey», «L'ABC des filles 2012», «G cuisiné 75 recettes végétariennes», «Archibal Haddock Mémoires de mille sabords» «Le secret du pouvoir des ados.» et aux **albums** «Disney 3 t.», «Cherche et trouve : bagnoles», «Bonne nuit, beaux rêves», «Caillou Mes amis de la garderie», «Mon livre à fenêtres surprises», «4 belles histoires pour apprendre à lire», «Quand je me sens aimé, 5 vol.», «Chansons des quatre saisons» et «24 histoires autour du monde...».

Ajouts au répertoire de disques compacts

À la demande de mélomanes, la bibliothèque s'est procurée en février 2012 les DC et DVD suivants : DVD France : A Musical Tour of the south of France; Marie-Ève Janvier/J.-F. Breaud: la Vie à Deux; Bernard Labadie et les Violons du Roy : Bonbons; Karim Ouellet : Plume.

Invitation aux amateurs de généalogie et d'archives régionales

La bibliothèque L'Élan comprend une section réservée aux répertoires de généalogie et aux volumes de l'hebdomadaire La Voix du Sud. La section de généalogie comprend environ 80 livres alors que celle de La Voix du Sud couvre les années 1955 à 2010 inclusivement. Ces documents sont accessibles à la population locale ou régionale pour consultation sur place seulement.

Le Comité d'animation culturelle offre aux usagers de dresser gratuitement leur arbre généalogique s'ils remplissent la fiche spécifique à la bibliothèque. La personne-ressource est M. Guy Audoir Devalter qui a effectué plus de 90 recherches à la satisfaction des usagers. Son site Internet contient plus de 470 000 entrées. Pourquoi ne pas le visiter à l'adresse [http://public.sogatel.net/devalter ?](http://public.sogatel.net/devalter?)

L'heure du Conte lors de la semaine de la relâche scolaire

Le jeudi 8 mars 2012 avait lieu «L'Heure du Conte» dans le cadre des activités offertes aux enfants durant la semaine de relâche scolaire. Cette activité qui enchante les enfants est présentée environ 6 fois par année pour souligner des fêtes ou des événements importants. Bravo aux animatrices et animateurs de ces rencontres mémorables.

Plusieurs thématiques sont présentement sur les rayons

Depuis le début de mars, les thématiques de la nutrition, du printemps, du temps des sucres, du retour des oiseaux et de Pâques sont placés en évidence sur les présentoirs des sections jeunesse et adulte.

Exposition de peintures dans la section des arts de la bibliothèque

Merci à Mme Carole Fortin qui a exposé ses peintures au cours des derniers mois. Ses créations ont plu aux usagers et enrichi le programme d'animation culturelle de la bibliothèque. Actuellement, le Comité culturel présente la collection d'aquarelles de Mme Joanne Ouellet dont le thème est Pays Innu. Cette aventure culturelle présente la vie et les moeurs des Montagnais à travers les quatre saisons. L'invitation est lancée à tous de participer à ce voyage culturel au Pays Innu.

Les artistes, artisans ou photographes locaux qui désirent exposer leurs œuvres à la bibliothèque doivent contacter Mme Irène Fortin, animatrice de cette activité culturelle.

La bibliothèque recherche...

Le Comité de la Collection locale recherche quelques jeunes du deuxième cycle du primaire et du secondaire pour améliorer le répertoire de la section jeunesse. Cet apprentissage leur permettra de s'enrichir personnellement tout en servant bénévolement la communauté.

Le programme «Une naissance, un livre» est offert gratuitement aux nouveaux-nés

Le programme Une naissance, un livre s'adresse aux nouveaux-nés de notre municipalité. Cette initiative vise à «donner le goût des livres» et à inciter les parents et leurs enfants à fréquenter la bibliothèque, source d'information et de culture. Tous les parents concernés sont invités à se prévaloir de ce service gratuit.

Jacques Gagnon, responsable
Bibliothèque l'Élan



**BRAVO ! VIACTIVE au Lac-Échemin
ÇA BOUGE EN GRAND !**

Statistiques :

Du 10 septembre au 10 décembre 2011 = 619 présences

Du 10 janvier au 29 février 2012 = 475 présences.

Total de 1 094 présences dont celles de 2 hommes.

Une vie active, c'est très avantageux pour maintenir une bonne santé et demeurer autonome au fil des années.

Tous les mardis après-midi, au Centre des arts et de la culture, nous avons la joie d'accueillir plus de 50 femmes qui viennent s'entraîner dans une atmosphère décontractée et combien agréable... ! Pour conserver la forme, pour se protéger des chutes, pour combattre la solitude... toutes les raisons sont bonnes de venir vous joindre à nous et bouger avec nous. **Messieurs, soyez les bienvenus !.....**

Tous les exercices ont été préparés par des spécialistes de Kino Québec. Nous avons la chance d'avoir des entraîneurs extrêmement déterminés à nous faire vieillir en beauté. Mesdames Colette Giroux et Colombe Grégoire, dirigées par un professionnel, M. Pierre-Yves Vachon, éducateur physique du CSSS des Etchemins, suivent présentement des cours de perfectionnement avec quelques autres personnes dans le but d'améliorer leurs performances et nous faire profiter au maximum de leurs connaissances.

Deux choix s'offrent à vous : Exercices plus légers pour le groupe de 13 h 30 et exercices plus cardio, modérément plus exigeants de 14 h 45 à 15 h 45. De plus, ViActive offre aussi des cours de stretching tous les lundis au Centre des arts et de la culture de 17 h 30 à 18 h 30 avec Mme Colette Giroux. Venez vous joindre au groupe des 25 participantes et plus.... il n'y a aucun pré-requis.

S'il y a des personnes intéressées à venir nous donner un coup de main comme entraîneurs, hommes ou femmes, faites vous connaître, vous serez bienvenues. Vous pouvez rejoindre Mme Colette Giroux au 418 625-2050.

Je profite de l'occasion pour remercier très sincèrement Mmes Colette Giroux et Colombe Grégoire pour nous faire profiter gratuitement de leur temps. Merci à M. Pierre-Yves Vachon du CSSS des Etchemins, Mme Annick Vallières du Service d'action bénévole de Nouvel Essor pour leur soutien constant et tous leurs bons conseils. Merci également à la Municipalité de Lac Etchemin qui met à notre disposition le local. Grand merci aussi au Club des Aînés pour les nombreux services rendus et merci spécial à tous ceux et celles qui avant nous ont su conserver un intérêt constant pour ViActive... Merci également aux autres membres du comité organisateur Mmes Lise Bolduc, Odette Poulin et Rollande Hamel.

Bravo à vous toutes ! Nous sommes particulièrement fières de dire qu'au Lac-Etchemin, nos gens bougent en GRAND !

Renée Couture,

représentante de Lac-Etchemin au comité Entr'Aînés de la MRC des Etchemins.

Maison de jeunes

Le Chabotté

vous informe...



À venir...

Dans quelques semaines, le décor du premier étage à la Maison de jeunes sera changé! Nous allons repeindre les murs avec l'aide des jeunes.

Activité passée...

- Nuit étoilée au Mont Orignal

Le samedi 25 février, lors de la nuit étoilée, la Maison de jeunes a loué un chalet situé tout près du Mont Orignal pour que les jeunes puissent profiter au maximum de cette activité!

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à me rejoindre au 418 594-5886 ou à l'adresse suivante : mdj_chabotte@hotmail.com. Merci !

Lisandre Chireau

Animatrice responsable



Assemblée générale annuelle

**le vendredi 13 avril 2012 à 19 h
au Manoir du Lac Etchemin
(la copie membre 2012 devra être produite)**

Béatrice Petillat, secrétaire administrative

Club Quad Massif du Sud aux Frontières

Tél./Fax : 418 636-2345

Courriel : clubquad.msaf@sogetel.net • Site du club : www.cqmsf.com



CLUB QUAD MASSIF DU SUD AUX FRONTIÈRES

Le 28 avril 2012 à 18 h

à la salle de bal du Manoir Lac-Etchemin avec les frères Leclair en soirée

Tirage du voyage dans le Sud, de certificats-cadeaux, etc.

Souper-soirée : 25 \$/personne (200 places disponibles sur réservation)

Soirée seulement : 10 \$/personne

Toumoi de poker TEXAS HOLDEN

Le vendredi 27 avril à 19 h 30 au Manoir Lac-Etchemin (discothèque)

Inscription : 20 \$/personne

800 \$ en bourses (minimum)

Pour information : Tommy Tanguay au 418 625-4020 ou 418 625-4871

Secrétariat du club au 418 636-2345



La première édition de «Je nage pour la vie» voit le jour cette année dans les Etchemins! L'activité se tiendra le samedi **14 avril 2012 dès 17 h à la piscine de la Polyvalente des Appalaches de Sainte-Justine**. L'événement se déroulera en simultané dans différentes piscines de la province : Lévis, Montmagny, Beauceville et Val-d'Or! Le temps des inscriptions est enclenché et c'est avec grand plaisir que nous vous invitons à former une équipe le plus rapidement possible afin de participer à ce qui s'annonce être une expérience inoubliable.

Formez une équipe et relevez un défi unique!

Par le dépassement de soi et une solidarité sans limite, la réalisation d'un exploit sportif permet de faire la promotion de l'importance de demander de l'aide dans les moments difficiles.


Les frais d'inscription sont de 100 \$ par équipe (peu importe le nombre de personnes par équipe) et **les places demeurent limitées**. Si vous êtes seul(e), n'hésitez pas à contacter la personne responsable des inscriptions qui pourra vous aider à vous former une équipe. L'argent recueilli sera remis au Centre d'écoute téléphonique et de prévention du suicide Beauce-Etchemin et à la Polyvalente des Appalaches.

En espérant vous voir nager à nos côtés ! Pour de plus amples informations, photos ou vidéos, vous pouvez consulter la page Facebook !

Pour vous inscrire :

418 625-3101, poste 2481 ou marie-helene.houde@ssss.gouv.qc.ca



 **Lancement
d'une entreprise**

Lance-toi dans l'action dans les Etchemins

- Pour ceux qui veulent créer une entreprise
- Pour ceux qui veulent acheter une entreprise
- Pour ceux qui veulent assurer la continuité d'une entreprise

Le cours Lancement d'une entreprise te permettra de :

- Valider et développer ton projet d'entreprise
- Élaborer un plan d'affaires, un plan de relance, une planification stratégique

- Procéder à une analyse de ton marché
- Acquérir des notions de gestion auprès d'une équipe de conseillers spécialisés

Le cours LE est offert par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et mène à une Attestation de Spécialisation Professionnelle (ASP)
Pour plus d'information, contactez notre conseillère :

Carole Bégin
Tél : 418 625-3790
Courriel : carole.begin@cscotesud.qc.ca

Vous avez l'impression que votre dernière relation vous hante toujours? Tu te questionnes sur ta relation actuelle?

Comprenez et démontez enfin les nombreux impacts qu'une relation inégalitaire peut provoquer sur les différents aspects de votre personnalité et de votre vie.

**Tous ces ateliers sont offerts à Lac-Etchemin
Les mercredis de 13 h à 15 h**

- | | |
|---|---|
| 1) La violence dans les relations amoureuses
4 avril 2012 | 6) La communication
9 mai 2012 |
| 2) La connaissance de soi
11 avril 2012 | 7) La colère
16 mai 2012 |
| 3) Nos besoins
18 avril 2012 | 8) Les émotions
23 mai 2012 |
| 4) L'estime de soi
25 avril 2012 | 9) L'affirmation de soi
30 mai 2012 |
| 5) La relation avec soi et les autres
2 mai 2012 | 10) Mon territoire et limites
6 juin 2012 |
| | 11) La gestion du stress
13 juin 2012 |

• Ces ateliers sont offerts gratuitement et exclusivement aux femmes de tout âge et tous sont présentés en lien avec la violence conjugale possible au sein des couples.

• Les femmes se présentant à un atelier n'ont nullement l'obligation de s'engager à venir à tous et donc, peuvent selon leurs besoins, choisir les ateliers qui les intéressent.

Pour toute information sur le fonctionnement, la présentation ou l'inscription, téléphonez au Havre L'Éclaircie au 418 227-1025 ou sans frais 1 800-709-1025





Vous êtes ou vous connaissez quelqu'un qui aurait **besoin de partager son deuil**? Le Centre d'Écoute téléphonique et de Prévention du Suicide Beauce-Etchemins (CEPS) peut vous offrir cette chance. En effet, trois groupes sont à votre disposition, soit pour les adultes (**Survivre**), pour les adolescents (**Les Phénix**) et pour les enfants (**L'Arc-En-Ciel**).

Nous débiterons un groupe dès que nous serons assez nombreux.

Nous vous invitons à vous informer au : **418 228-3106**

Le groupe L'Arc-En-Ciel débute bientôt, donc appelez-nous pour inscrire vos enfants.

Au plaisir de vous parler!



VOUS AIMERIEZ VIVRE UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE D'ANIMATION?

Votre santé ainsi que celle de nos aînés vous tient à cœur? Vous aimez le contact humain? Vous aimeriez joindre l'utile à l'agréable? Devenez bénévoles pour le projet de loisir actif en résidence privée. Nous vous offrons une formation, un encadrement et un suivi dans la réalisation de votre bénévolat.

Si vous êtes intéressé ou pour toute autre information, contactez :

- **Maureen O'Connor, intervenante au soutien à domicile du Centre de Santé des Etchemins : 418 625-3101 # 2307**
- **Annick Vallières, coordonnatrice Service d'Action Bénévole Nouvel Essor : 418 625-9082 # 2**

La Popote Roulante à Lac-Etchemin



La Popote Roulante est là pour vous aider. C'est un service de repas chauds préparés par le Centre de santé qui vous sont livrés à la maison par des bénévoles pour le prix modique de **6.5**. Vous profitez d'un repas complet et équilibré et, de plus, vous recevez la visite d'un bénévole.

Pour obtenir ce service ou pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Mme Lise Pouliot au **418 625-3161** ou Annick Vallières à Nouvel Essor au **418 625-9082 #2**.



Vous êtes à la recherche d'un emploi ?

Vous désirez :

- Rédiger votre curriculum vitae?
- Vous préparer à l'entrevue d'embauche?
- Vous informer sur le marché du travail?
- Améliorer votre façon d'effectuer vos démarches?
- Et plus encore?

...Nous pouvons vous aider!!!

Vous désirez aussi utiliser **l'informatique** (Word, Excel, internet, courriel, etc.) **dans vos recherches d'emploi ou dans un futur travail?**

Nos prochains ateliers (60 heures) débutent le :

30 avril 2012

Tous nos services sont offerts gratuitement.

Le SAEMO (Service d'accroissement en employabilité de la main-d'oeuvre) est un organisme d'aide aux chercheurs d'emploi de la région des Etchemins situé au :

201, rue Claude-Bilodeau à Lac-Etchemin

Contactez **Aline ou Roxanne, du lundi au jeudi :**
Tél. : **418 625-3424**



Vous avez 55 ans et plus? Vous cherchez un emploi!?!?

Le programme Transit 55 a une solution pour vous!!!

Pendant 12 semaines nous vous aiderons à :

- Établir le bilan de vos compétences professionnelles;
- Développer des attitudes et des comportements favorisant votre intégration en emploi;
- Planifier une recherche d'emploi efficace;
- Maîtriser l'informatique (Word, internet, courriel);
- Et plus encore...

Intéressés?!?

Contactez Stéphanie ou Martine au 418 625-3424 ou venez nous voir au SAEMO, 201 rue Claude-Bilodeau à Lac-Etchemin.

Prochaine session le 9 avril 2012

Politique d'aide à l'élite sportive et culturelle



Desjardins

Fonds culturels

Fonds pour la réalisation d'une activité culturelle dans le cadre d'une fête ou d'une manifestation populaire

Aide financière aux familles lacetcheminoises

Soutien financier pour l'achat de couches de coton



**LE CONSEIL MUNICIPAL
CONSULTE SA POPULATION :**

Comité de suivi de la Politique familiale



Comité consultatif d'urbanisme

POUR PLUS D'INFORMATION :

www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca

ou

Jude Emond
418 625-4521
poste 232

Service des loisirs, culture et vie communautaire



La Commission des loisirs vous invite à une activité de reconnaissance dans le cadre de la semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 15 au 21 avril 2012. Le vendredi 20 avril, nous vous offrons une conférence «Osez, Oser !» de M. Dean Bergeron. À partir d'anecdotes et de faits vécus, il nous livre comment il a réappris à rebâtir ses rêves et les réaliser suite à un grave accident. Vaincre ses peurs, faire face à de nouveaux défis et dépasser ses limites ne sont que quelques thèmes qu'il aborde avec humour et simplicité. Nous faisons souvent face à des défis dans nos organisations, c'est une nouvelle façon de voir les choses et d'aller plus loin. Après la conférence, pour terminer la soirée en beauté, le groupe musical de Sainte-Sabine, composé de Gilles et Sylvain Tanguay et Patrick Arseneault sauront vous animer et vous faire danser.

Vous pouvez maintenant suivre les activités municipales de loisir en vous abonnant sur le site internet de la municipalité au www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca et sur Facebook en recherchant « Aréna Lac-Etchemin ». Notre ami José Poulin tient à jour les divers événements sportifs, culturels et communautaire.

Politique familiale



un spectacle musical qui se tiendra au Centre des arts et de la culture et qui mettra en vedette des talents

Au comité de suivi de la Politique familiale, on se prépare pour la tenue de la Semaine de la famille au mois de mai. Nous pouvons déjà annoncer

un spectacle musical qui se tiendra au Centre des arts et de la culture et qui mettra en vedette des talents

musicaux «familiaux».

Nous vous invitons à prendre connaissance du programme dans le prochain Info du Lac. La Fête des voisins reviendra également le samedi 2 juin, nous vous encourageons à vous préparer à l'avance pour rendre ce moment inoubliable.

Nous sommes toujours à la recherche d'une personne qui désire se joindre à notre équipe. Pour plus de détails, je vous invite à communiquer avec le service des loisirs.



Le comité de suivi de la Politique culturelle invite les artistes à répondre à l'appel d'œuvres dans le cadre de la nouvelle Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la municipalité. Le conseil désire constituer une collection qu'il pourra diffuser pour faire profiter à toute la population des talents d'ici et d'ailleurs. Le Symposium a maintenant sa nouvelle coordonnatrice, Mme Nadia Mercier et l'organisation fonctionne à plein régime pour vous présenter la 3^e édition du Symposium d'arts visuels Arts et Rives les 25 et 26 août au Sanctuaire Notre-Dame d'Etchemin.

Le comité de suivi a reçu la directrice du Moulin La Lorraine lors de sa dernière rencontre et elle a dévoilé la riche programmation de 2012 de son organisme. En plus des expositions de qualité, nous retrouvons de nombreuses activités à vivre avec des artistes tant pour les jeunes que pour les adultes. Nous nous sommes entendus que lors des prochaines Journées de la culture à l'automne, les activités se dérouleront exclusivement au Moulin La Lorraine pour améliorer la publicité provinciale.

Le comité de suivi a reçu la directrice du Moulin La Lorraine lors de sa dernière rencontre et elle a dévoilé la riche programmation de 2012 de son organisme. En plus des expositions de qualité, nous retrouvons de nombreuses activités à vivre avec des artistes tant pour les jeunes que pour les adultes. Nous nous sommes entendus que lors des prochaines Journées de la culture à l'automne, les activités se dérouleront exclusivement au Moulin La Lorraine pour améliorer la publicité provinciale.



FILLES RECHERCHÉES

pour jouer à la balle rapide !

L'équipe de balle rapide féminine de Chaudière-Appalaches, sous la supervision de M. André Gingras, est à la recherche de joueuses de balle rapide nées dans les années suivantes : 96-97-98-99 et ce pour la catégorie Cadet.

Si vous voulez vivre un été fort en émotion et que vous êtes prête à faire des sacrifices pour la balle, eh bien soyez certaine qu'il peut y avoir une place pour vous au sein de l'équipe Cadet. Cette équipe participera aux jeux du Québec de l'été 2012. La saison se déroulera du mois d'avril jusqu'au début septembre et l'équipe fera également partie d'une ligue. En début de saison, les pratiques auront lieu à Sainte-Marie de Beauce et par la suite elles se dérouleront dans différentes municipalités.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

M. André Gingras

1 581-991-0252

Courriel au : gingras_andre_2@hotmail.com



Ambulance Saint-Jean



Je sais garder les enfants

Attestation

de participation : JE SAIS GARDER LES ENFANTS

Durée totale : 7 h 1/2 (incluant une heure de dîner)

Horaire : Samedi 12 mai 2012 de 8 h 30 à 16 h
Centre des arts et de la culture

Coût : 40 \$ par participant
Payable en argent ou en chèque au bureau municipal avant le 27 avril

Clientèle cible : Ce cours s'adresse aux préadolescents et préadolescentes de 11 et 12 ans qui veulent acquérir des compétences quant aux soins à porter aux enfants et devenir des bons gardiens et des bonnes gardiennes.

Objectifs généraux du cours :

Devenir un bon gardien, une bonne gardienne

Pour inscription et information : 418 625-4521

Semaine de relâche 2012

Pour sa 8^e édition, le service des loisirs, culture et vie communautaire proposait aux étudiants et aux familles de Lac-Etchemin une programmation diversifiée d'activités de loisirs pour la semaine de relâche 2012. Tous ont pu profiter de la température exceptionnelle pour prendre l'air à l'extérieur avec les diverses activités au programme. Le centre de ski du Mont Orignal a fourmillé d'adeptes du ski toute la semaine et avec raison.

Le camp des habiletés de Hockey Canada a été encore une fois une réussite sur toute la ligne. Initié par Hockey Canada, le but du camp est de faire vivre une belle expérience d'entraînement aux jeunes hockeyeurs des catégories Novice à Pee-wee. Une journée de plaisir pour 57 jeunes de Lac-Etchemin, du territoire Pro-lac et de l'extérieur de la région. L'organisateur de l'activité, M. José Poulin, a pu compter sur une équipe de bénévoles pour assurer ce grand succès.

Du côté culturel, au cinéma Pop-corn de lundi, 40 personnes ont appréciées voir et revoir le film *Le Chat Potté*. Le jeudi, l'heure du conte de la bibliothèque l'Élan a réuni 20 jeunes pour entendre de belles histoires.

Au Moulin La Lorraine, 28 jeunes ont participé à une activité de sculpture sur neige et 2 ateliers de peinture et de mosaïque offerts par Claudia Côté, Josée Otis et Marie-Christine Frigault. Tous les participants étaient bien heureux de leur expérience.

La visite au Festi-Lumière de l'Aquarium de Québec a été une merveilleuse expérience pour 27 personnes inscrites à l'activité. En plus des nombreuses lumières qui illuminaient un parcours magnifique, nous avons eu droit à côtoyer des morses, des ours blancs, des hiboux et des phoques. Une soirée merveilleuse.

Merci aux organisateurs des activités ainsi qu'à la population de Lac-Etchemin et des municipalités environnantes pour leur participation!

Nous espérons que la programmation a répondu à vos attentes et nous vous invitons dès maintenant à nous transmettre vos suggestions pour l'an prochain.

José Poulin
munetchemin.jp@sogetel.net

Jude Émond
munetchemin.je@sogetel.net



INFO LOISIR

COURS PRIVÉS DE CONVERSATION ANGLAISE

Pour adultes débutants et intermédiaires

30 \$ / 1 séance d'une durée de 1 heure
125 \$ / 5 séances d'une durée de 1 heure/chacune
200 \$ / 10 séances d'une durée de 1 heure/chacune

Pour information :

Anne-Marie Royer

Certifiée en enseignement

418 625-0163

www.myenglishsummercamp.com



COURS DE TENNIS - INITIATION -

Clientèle : 5 à 10 ans - maximum 8 joueurs par catégorie

Endroit : terrains situés sur la 1^{re} Avenue

Horaire : 9 h à 10 h 5 à 6 ans
10 h à 11 h 7 à 8 ans
11 h à 12 h 9 à 10 ans

Durée : 7 semaines
19 mai au 23 juin 2012

Coût : 30 \$

Date limite d'inscription :
4 mai 2012

Entraîneur : Tennis régional de Beauce inc.

Information et inscription :
418 625-4521



Camp de jour - Été 2012 -

Grille de tarification pour l'été 2012 :

Description (s)	2012
Municipalité premier enfant	163 \$
Municipalité deuxième enfant	98 \$
Municipalité troisième enfant	31 \$
<i>Municipalité enfant supplémentaire</i>	0 \$
Extérieur premier enfant	208 \$
Extérieur deuxième enfant	141 \$
Extérieur troisième enfant et plus	83 \$
Municipalité 3 semaines premier enfant	133 \$
Municipalité 3 semaines deuxième enfant	96 \$
Municipalité 3 semaines troisième enfant	37 \$
Le 4 ^e enfant et plus, aucune tarification s'applique	
Extérieur 3 semaines	160 \$
Service de garde	
Description (s)	2012
Garde par semaine (un enfant)	25 \$
Garde pour l'été (un enfant)	105 \$
Garde pour l'été (familiale 2 et plus)	185 \$
Garde par bloc (am ou pm) à la pièce	5 \$
Garde par semaine (un enfant) extérieur	31 \$
Garde pour l'été (un enfant) extérieur	155 \$
Garde pour l'été (familiale 2 et plus) extérieur	315 \$
Garde par bloc (am ou pm) à la pièce extérieur	5 \$
Laissez-passer ÉCO-PARC (obligatoire)	29 \$

Autres activités estivales :

Balle molle
60 \$ / enfant

Soccer
35 \$ / enfant

Super Marché aux puces Lac-Échemin

Les 28 et 29 avril 2012

À l'aréna de Lac-Échemin (305, rue Ferland). Nous sommes de retour pour une troisième année consécutive! Vous y trouverez de tout, neuf et usagé. Venez vendre vos articles qui ne vous servent plus ou profitez des aubaines. 20 \$ pour une table et deux chaises, pour le samedi et le dimanche (votre marchandise peut rester sur place le samedi soir).

Heures d'ouverture :

Samedi de 8 h 30 à 16 h 30

Dimanche de 9 h à 16 h

Pour réservation ou information : Isabelle Chabot au 418 625-4924 ou par courriel à isagilles@sogetel.net.



Agenda communautaire

Nous invitons les organismes et les organisations à nous transmettre des informations pour la tenue de leurs activités et de bien tenir compte de la date de tombée inscrite sur la page couverture **DE CHAQUE NUMÉRO DE L'INFO DU LAC.**

7, 8 et 9 avril

La corvée du printemps dans les rues de la municipalité.

13 avril

Assemblée générale annuelle du Club Quad Massif du Sud aux Frontières au Manoir du Lac-Échemin à compter de 19 h.

14 avril

Première édition de "Je nage pour la vie" à la piscine de la Polyvalente des Appalaches de Sainte-Justine.

16 avril

Assemblée générale annuelle de l'Éco-Parc des Etchemins au 213, 1^{re} Avenue.

16 avril

Dernier jour pour remettre votre offre d'emploi pour le camp de jour.

17 avril

Rencontre mensuelle du Cercle des Fermières de Lac-Échemin à 13 h 30 au Centre des arts et de la culture.

19 avril

Assemblée générale annuelle de l'Association écologique des Etchemins au Centre des arts et de la culture à compter de 19 h 30.

20 avril

Activité de reconnaissance pour les bénévoles de la Municipalité de Lac-Échemin à l'aréna.

21 avril

Ouverture de la déchetterie (reportée au 28 avril si la température ne le permet pas).

27 avril

Tournoi de Poker Texas Holden par le Club Quad au Manoir du Lac-Échemin à compter de 19 h 30.

28 avril

Spectacle présenté par le Comité culturel au Centre des arts et de la culture "Bossa nova et samba brésilienne" avec le groupe Brazou.

28 avril

Souper-soirée bénéfique du Club Quad Massif du Sud aux Frontières à 18 h au Manoir Lac-Échemin.

28 et 29 avril

Super marché aux puces à l'aréna de Lac-Échemin.

1^{er} mai

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h 30.

5 mai

Spectacle de danse fin d'année au Centre des arts et de la culture - cours de danse Hip Hop.

6 mai

Assemblée générale annuelle de l'Association de protection du lac Etchemin au Manoir du Lac-Échemin à compter de 9 h 30.

12 mai

Cours "Je sais garder les enfants" au Centre des arts et de la culture.

15 mai

Rencontre mensuelle du Cercle des Fermières à 13 h 30 au Centre des arts et de la culture.

16 mai

La randonnée cycliste Le Tour du Silence 2012 dans les rues de la municipalité.

19 mai

Semaine de la famille - spectacle musical parents-enfants.

20 mai

Tournoi de pique au Centre-Social de la Station.

27 mai

Concert printanier du chœur l'Écho du Lac au Centre des arts et de la culture.

5 juin

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h 30.

8 juin

Tournoi de golf de la Fondation du Sanatorium Bégin.

12 juin

Tour de Beauce à compter de 9 h 30.

19 juin

Rencontre mensuelle du Cercle des Fermières à 13 h 30 au Centre des arts et de la culture.

23 juin

Marche commémorative des Pères Trappistes

Chaque jeudi / Bingo - Club des aînés - 19 h

Les séances ordinaires du Conseil

CALENDRIER 2012

Séances ordinaires du Conseil municipal
à la salle des délibérations, 2^e étage, à 19 h 30
au 208, 2^e Avenue à Lac-Etchemin

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES

10 JANVIER • 7 FÉVRIER • 6 MARS • 3 AVRIL
1^{ER} MAI • 5 JUIN • 3 JUILLET • 7 AOÛT • 4 SEPTEMBRE
2 OCTOBRE • 6 NOVEMBRE • 4 DÉCEMBRE

C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du Conseil municipal, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie municipale sont permis sous réserve de l'acceptation par le président de l'assemblée (maire).

Ordre du jour

Les citoyens peuvent prendre connaissance du projet d'ordre du jour de chaque séance, à compter de 13 h, le lundi qui précède la journée de sa tenue.

Nous vous invitons à consulter le contenu détaillé du projet d'ordre du jour sur le site internet de la municipalité.

Votre conseil Municipal

Maire :

Monsieur Harold Gagnon

Conseillers :

Madame France Tanguay
Messieurs Pierre Dallaire
Sylvain Drouin
Serge Plante
Paul Poulin
André Turmel



Heures d'ouverture

LUNDI :	18 h 30	à	20 h 30
MARDI :	13 h	à	16 h
MERCREDI :	13 h	à	16 h
	18 h 30	à	20 h 30
JEUDI :	18 h 30	à	20 h 30
SAMEDI :	9 h	à	12 h

208, 2^e Avenue, rez-de-chaussée • Téléphone : 418 625-5325



Bureau municipal

208, 2^e Avenue (2^e étage) Lac-Etchemin
Tél. : 418 625-4521 Télécopieur : 418 625-3175
Courriel : munetchemin@sogetel.net
Site internet : www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
de 13 h à 16 h 30

Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La Municipalité de Lac-Etchemin offre l'opportunité aux organismes sportifs, socio-communautaires, culturels, touristiques et de plein air de la municipalité d'informer la collectivité lacetcheminoise concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Pour être admissibles, les textes soumis doivent être courts, précis, d'intérêt public et se limiter à environ 1/4 de page. Étant un service gratuit offert en complémentarité, certaines exigences sont nécessaires afin de nous assurer d'un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de cet instrument d'information propre à la municipalité, d'où la présente politique à savoir :

1. La date limite de tombée pour remettre un article est indiquée sur la page couverture de chacune des éditions. Tous les articles reçus postérieurement à cette date seront refusés. Ainsi, il est de la responsabilité de chacun des organismes et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier et prévoir leur plan de communication et d'information.
2. Le bulletin municipal est publié à raison de plus ou moins sept (7) éditions annuelles et fait relâche en juillet et août.
3. Aucune publicité de nature commerciale n'est acceptée jusqu'à avis contraire.
4. La municipalité se réserve le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de supprimer, modifier ou ajuster tout article non conforme à la présente politique.
5. Tous les textes doivent être soumis soit :
 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : munetchemin@sogetel.net

L'équipe de la rédaction